



CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 27 SEPTEMBRE 2016**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2016.

1. **INFORMATION – Dinan agglomération** - Projet de charte communautaire
2. **FINANCES** – Budget général – Décision modificative n°1
3. **FINANCES** - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux
4. **ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE** – Instauration d'une taxe sur les friches commerciales
5. **CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES** – Contrôle des comptes et de la gestion de la ville des exercices 2009 et suivants – Présentation des actions suite aux observations
6. **CONSEIL MUNICIPAL** – Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire
7. **PERSONNEL** – TABLEAU DES EFFECTIFS - Création d'un emploi de chargé de mission développement durable et revitalisation du centre-ville
8. **PERSONNEL** – TABLEAU DES EFFECTIFS – Création d'un emploi de chargé de communication
9. **URBANISME** – 18 bis rue Waldeck Rousseau - Cession de terrain à M.LECOQ
10. **URBANISME** – rue Saint-Malo - Cession de terrain à M.PAVY
11. **AFFAIRES FONCIERES** - Projet de construction d'une annexe de caserne de Gendarmerie à Dinan
12. **AFFAIRES IMMOBILIERES** - Maison en état d'abandon manifeste située au n°39-41 rue du Jerzual – Déclaration d'état d'abandon – Procédure d'expropriation

.../...

13. **AFFAIRES IMMOBILIERES** - Vente de l'immeuble situé 2 rue du 8 Mai 1945

14. **AFFAIRES IMMOBILIERES** – Vente d'un terrain impasse du Bouloir
15. **AFFAIRES IMMOBILIERES**– Vente d'un immeuble bâti à l'aérodrome
16. **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN** – Rapport d'activité 2015
17. **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN** – Rapport sur le prix et la qualité du service **public** d'élimination des déchets pour l'année 2015

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 21 septembre 2016

Le Maire,

Didier LECHIEN

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 27 septembre 2016, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 21 septembre 2016.

Membres en exercice : 33

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, M. LE BORGNE, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme RIO, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme CASSANY (pouvoir Mme MERDRIGNAC), Mme PATRY (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. DERU), M GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME).

*
* *

M. Maire déclare la séance ouverte et demande à Anne-Cécile BRIEC-LAME de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 5 juillet 2016 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – INFORMATION – Dinan agglomération - Projet de charte communautaire

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente le projet de charte communautaire à l'ensemble du conseil municipal.
Une discussion s'ensuit.

Les conseillers municipaux sont invités à faire leurs propositions d'amendements pour le 10 octobre afin que l'ensemble des amendements soit transmis aux services de Dinan communauté pour le 15 octobre 2016.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Forget, M. Hellio, Mme Missir, M. Bertier, Mme Guillemot et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°2 – FINANCES – Budget Commune 2016 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, d'adopter la décision modificative n°1 du Budget principal, soit une inscription de crédits supplémentaires de 1 253.71€ en fonctionnement et 676 197€ en investissement.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, Mme Paris et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°3 – FINANCES - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 5 ans, les locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux mentionnés au 1° du III de l'article 231 *ter* du code général des impôts.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°4 – ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE – Instauration d'une taxe sur les friches commerciales

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, d'instaurer cette taxe, au taux de 20% la première année, 30% la deuxième année et 40% à partir de la troisième année, afin de lutter contre les friches commerciales.

La discussion à laquelle prirent part M. Bobigeat, M. Pasino, M. Bertier, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°5 - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Contrôle des comptes et de la gestion de la ville des exercices 2009 et suivants – Présentation des actions suite aux observations

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des actions entreprises par la Ville suite aux observations de la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2009 et suivants.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°6 - CONSEIL MUNICIPAL – Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire (en remplacement de la délibération du 22/04/2014) ainsi :

Article 1 : Le Conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, sous réserve des dispositions du paragraphe c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Il s'agira de la réalisation et de la renégociation d'emprunts, pour le budget principal et les budgets annexes, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

6° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

13° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

14° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;

15° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature du contentieux, devant toute juridiction, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation. En outre, le maire est autorisé à se constituer partie civile au nom de la commune pour toute procédure liée à la dégradation des biens du patrimoine communal ou dans le cadre de la protection juridique des agents ;

16° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

18° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 2 millions d'euros par an ;

19° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et 204-3 du Code de l'urbanisme ;

20° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

21° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

22° Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour les opérations ou projets pour lesquels les crédits ont été inscrits au budget ou lorsque l'urgence le justifie.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les adjoints (dans l'ordre du tableau) sont autorisés à décider au titre des attributions déléguées.

Affaire n°7 - PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS - Création d'un emploi de chargé de mission développement durable et revitalisation du centre-ville

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. d'approuver la création d'un poste de chargé de mission développement durable et revitalisation du centre-ville à compter du 1^{er} décembre 2016,
2. en conséquence, de modifier le tableau des effectifs du personnel par l'inscription d'un poste d'attaché,
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Hellio, M. Déru, M. le Borgne, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 8 - PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS – Création d'un emploi de chargé de communication

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal **décide par 25 voix pour et 8 abstentions** (Mme RIO, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, M GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME)) :

1. d'approuver la création d'un poste de chargé de communication à compter du 1^{er} octobre 2016,
2. de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel,
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, Mme Desramé, M. Forget, M. Pasino, Mme Bonnefond et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 9 - URBANISME – 18 bis rue Waldeck Rousseau - Cession de terrain à M.LECOQ

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Dans l'attente de précisions quant au projet d'aménagement de la clôture et son insertion dans l'environnement, l'affaire est reportée à une prochaine séance.

La discussion à laquelle prirent part Mme Laisné, Mme Miel-Giresse, Mme Missir, M. Bertier, M. Pasino, M. Le Borgne, Mme Briec-Lamé, M. Jouneau, Mme Paris et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 10 – URBANISME – rue Saint-Malo – Cession de terrain à M. PAVY

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le Conseil municipal **décide par 32 voix pour et 1 abstention** (Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME)) :

- 1) de céder à M. et Mme PAVY la partie du domaine communal située en bordure de la parcelle AI n°900, pour une surface d'environ 10m², au prix de 20€ le m².
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu en l'étude de Maître Villin notaire à Dinan, l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part Mme Miel-Giresse et M. Bertier figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n°11 - AFFAIRES FONCIERES - Projet de construction d'une annexe de caserne de Gendarmerie à Dinan

Rapporteur : M. Le Maire

Le Conseil Municipal **décide par 32 voix pour et 1 abstention** (M. FORGET) :

1. d'accepter le principe d'aménagement des parcelles n° 50 AH 308, 50 AH 298, 50 AH 184 et 50 AH 302 Promenade de la Fontaine des Eaux aux fins d'implantation d'une annexe de la caserne de Gendarmerie;
2. d'étudier, en lien avec Dinan communauté, la cession de ces parcelles à titre gratuit au bénéfice du bailleur social choisi par la Gendarmerie ;
3. d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

La discussion à laquelle prirent part Mme Laisné, Mme Miel-Giresse, M. Bertier, M. Forget, M. Sachet, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 12 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Maison en état d'abandon manifeste située au n°39-41 rue du Jerzual – Déclaration d'état d'abandon – Procédure d'expropriation

Rapporteur : M. HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

1. de déclarer en état d'abandon manifeste la maison située au 39-41, rue du Jerzual à Dinan
2. de décider d'en poursuivre l'expropriation
3. d'autoriser M. Le Maire à solliciter auprès de M. Le Préfet l'organisation d'une enquête publique concernant cette expropriation.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 13 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente de l'immeuble situé 2 rue du 8 Mai 1945

Rapporteur : M. HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

1. de vendre les niveaux 1 et 2 et le 1/3 des caves de l'immeuble situé 2 rue du 8 mai à Dinan à M. ABRIC Hervé, et Mme SEGARRA Yolande au prix net vendeur de 135 000 € (cent trente-cinq mille euros) ;
2. de vendre le rez-de-chaussée et les 2/3 des caves de l'immeuble situé 2 rue du 8 mai à Dinan à M. LEMOINE Thierry au prix net vendeur de 85 000 euros (quatre-vingt-cinq mille euros) ;
3. d'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente notamment les actes notariés en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°14 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un terrain impasse du Bouloir

Rapporteur : M. HELLIO

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. de céder à M et Mme Le Grand-Commowick le terrain situé Impasse du Bouloir à Dinan dans les conditions fixées par le Conseil Municipal au prix total net vendeur de 150 000 euros.
2. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude notariale Le Voyer/Villin, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n° 15 - AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un immeuble bâti à l'aérodrome

Rapporteur : M. LE BORGNE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1. d'abroger la délibération du conseil municipal du 9 juin 2015 autorisant la vente de l'immeuble à la SCI Emeraude Aviation au prix net vendeur de 30 000 euros ;
2. de vendre l'immeuble bâti et le terrain cadastrés section B n°2390 et B n°2392 à la SCI Emeraude Aviation au prix net vendeur de 45 000 euros ;
3. d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude notariale Le Voyer/Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;
4. de préciser que l'acquéreur aura la faculté de se substituer à toute personne physique ou morale de son choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à l'acte sous quelque forme que ce soit.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Forget, M. LE Borgne et Mme Bonnefond figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 16 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN – Rapport d'activité 2015

Rapporteur : M. le Maire

Le rapport d'activité de Dinan Communauté pour l'année 2015 a été communiqué aux membres du Conseil municipal. En raison de l'heure tardive, les conseillers municipaux sont invités à poser leurs questions lors du prochain Conseil municipal.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Forget et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

Affaire n° 17 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015

En raison de l'heure tardive, l'affaire est reportée à une prochaine séance.

La séance est levée à 00h25.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2016**

Monsieur le Maire

Bonjour à toutes et à tous. Est-ce que le relevé de décisions du 5 juillet apporte des observations de votre part ?

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire, mes chers collègues, je suis très heureux de vous retrouver ce soir, c'est la rentrée du conseil municipal. Si je prends la parole, c'est que depuis fin mars, puisque c'est le relevé de décisions que l'on a à valider et puis ce conseil, il y a eu le conseil du 5 juillet, c'est-à-dire que depuis six mois, il y aura eu deux conseils municipaux.

Monsieur le Maire

Vous oubliez les deux séances plénières.

Monsieur Bruno Bertier

Je parle des séances publiques M. le Maire, deux séances publiques, alors que quand on voit ce soir l'ordre du jour, il y a de quoi faire.

Monsieur le Maire

C'est vrai qu'il n'y a pas de temps à perdre.

Monsieur Bruno Bertier

Il y a la charte communautaire, il y a la chambre régionale des comptes, et puis il y a quand même deux affaires à la fin qui sont le rapport de la communauté de communes de Dinan et le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2015, toujours pour la communauté de communes de Dinan. Moi, je me souviens de M. Déru se plaignant que sous l'ancien mandat, ça passait toujours du côté de minuit. Quand on voit l'ordre du jour de ce soir, on peut penser que ce sera du côté de minuit qu'on verra ces deux dernières délibérations. Très franchement, je pense qu'il y a du boulot, qu'on devrait avoir une périodicité beaucoup plus importante, beaucoup plus accrue des conseils municipaux, sur le mois de septembre, on aurait pu en avoir un au début du mois, juste à la sortie de l'été, au moins sur les deux derniers points que je viens de citer. Pourquoi ? Je n'en sais rien, est-ce que vous esquivez le débat ? Est-ce que vous avez la tête ailleurs M. le Maire ? Moi, j'ai lu dans la presse que vous aviez des ambitions personnelles pour les mois qui viennent, et que peut-être votre fonction de Maire aujourd'hui n'est plus à 100%. Simplement, en 2014, vous avez été élu pour être Maire de Dinan et que c'est simplement un des plus beaux mandats que d'être Maire de sa ville, et je pense qu'une grosse majorité de dinannais souhaitent que leur Maire soit Maire à plein temps et que le conseil municipal travaille, parce que, « bon sang », il y a encore plein de choses à faire pour notre ville et que, deux conseils municipaux sur les six derniers mois, notre ville mérite nettement mieux que cela. Voilà, le groupe de l'opposition souhaiterait que l'on ait un calendrier plus accru des conseils municipaux, pour qu'il n'y ait pas des affaires qui passent comme ça rapidement du côté de minuit alors qu'à elles seules, elles auraient mérité, par exemple le rapport d'activité de la communauté de communes, l'ensemble du conseil municipal. Ca n'est pas la première fois.

Monsieur le Maire

J'en prends note. Mettons-nous rapidement au travail.

Je vous propose que nous passions au point n°1 à l'ordre du jour.

Affaire n°1

OBJET- INFORMATION – Dinan agglomération - Projet de charte communautaire

Rapporteur : M. le Maire

Courant août, le projet de Charte communautaire de la future agglomération a été communiqué aux membres des conseils municipaux de la future communauté d'agglomération.

L'ensemble des conseils municipaux est appelé à se prononcer sur ce projet de charte. Le comité de pilotage étudiera ensuite l'ensemble des propositions émanant des conseils municipaux, les propositions d'amendement devant être communiquées à Dinan communauté pour le 15 octobre.

Une version normée de la charte communautaire ainsi qu'un document-cadre concernant le dépôt de proposition d'amendement sont communiqués aux membres du Conseil municipal.

Les conseillers municipaux qui souhaitent proposer un (ou des) amendement(s) sont invités à les transmettre par mail pour le lundi 10 octobre (i.brehinier@dinan.fr).

*
* *

Monsieur le Maire présente le projet de charte communautaire à l'ensemble du conseil municipal. Les conseillers municipaux sont invités à faire leurs propositions d'amendements pour le 10 octobre afin que l'ensemble des amendements soit transmis aux services de Dinan communauté pour le 15 octobre 2016.

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Didier Déru

Je vais essayer d'être court parce qu'on a un ordre du jour assez conséquent. On est sur un sujet extrêmement délicat, étant précisé que l'on est sur une charte, c'est quand même le futur conseil d'agglomération qui décidera de son mode de fonctionnement une fois qu'il sera élu. Pour autant, pour répondre quand même aux besoins des élus en place et de la population, il faut quand même avoir une sacrée organisation et méthode. Je crois qu'il y a des points positifs, et un des points positifs que vous avez d'ailleurs soulevé, c'est technique, c'est le point qui pour ma part, enfin je le pense, a été réglé, c'est l'aspect d'harmonie fiscale. On ne va pas en parler ce soir, on pourrait en parler pendant deux heures, mais c'est effectivement technique, mais avec les attributions compensatoires négatives ou positives, on va arriver à trouver une solution de neutralité fiscale pour l'ensemble des populations de la future agglomération.

S'agissant ensuite des compétences, nous n'avons pas réinventé l'eau tiède, les compétences obligatoires sont des compétences obligatoires, j'entends, il y a des volontés, mais il faut quand même voir que l'on a fait un certain nombre de choses dans chacune des communautés de communes préalablement à l'élaboration de cette charte. Comme vous l'avez dit les compétences optionnelles

posent question, et singulièrement d'ailleurs sur d'autres communautés de communes que Dinan. Pourquoi ça pose questions ? C'est parce que nous n'avons pas le même passé et la même vie communautaire, nous avons travaillé à Dinan Communauté, nous avons des compétences intégrées, dans une communauté qui a 53 ans puisqu'on a fêté les 50 ans en 2013. D'autres communautés sont beaucoup plus récentes. Moi, ce qui m'interpelle et vous l'avez déjà soulevé, c'est le problème de l'organisation et de la gouvernance, que l'on soit bien clair, ce n'est pas qui va être Président demain, c'est comment on s'organise ? J'ai eu l'occasion de l'indiquer notamment lors d'une réunion de travail à la salle Schuman, moi, je ne suis pas favorable à ce qui est aujourd'hui écrit. Je ne suis pas favorable à ce qui est écrit pour un certain nombre de raisons : 15 Vice-Présidents, 5 commissions, et des commissions territoriales. Première question : que font dix Vice-Présidents qui n'ont pas globalement une vice-présidence qui est dans les 5 grandes thématiques ? On aurait des sous Vice-Présidents, c'est un peu inquiétant. Deuxième élément, vous l'avez rappelé, 54 communes sur 65, vont envoyer au conseil d'agglomération un élu, sauf cas exceptionnel, dans 53 cas, ce sera le Maire. La personne qui va être amenée à siéger dans un certain nombre de commissions et d'instances de Dinan Communauté sera la même personne. Donc le Maire qui est Maire d'une plus petite commune a une organisation avec des services qui ne sont pas les mêmes que la qualité des services de notre ville, non pas qu'ils ne soient pas compétents, mais ils sont au four et au moulin et ils ont un nombre de personnel administratif très restreint.

Pour avoir présidé un certain temps la commission économique, je vois une richesse quand même à travailler avec une diversité de personnes issues des conseils municipaux. Parce que les conseils municipaux envoient qui au niveau des commissions thématiques de Dinan Communauté ? Essentiellement des gens qui ont une expérience sur telle et telle matière, je parle du cas que je connais, que j'ai la prétention de connaître qui est l'économie pour présider la commission, qui est la commission eau et c'est la même chose pour la commission tourisme. C'est-à-dire que demain, on va se priver de ce débat, et enfin sur les commissions de secteur, j'ai cru voir aussi que vous aviez un air assez dubitatif, là, je ne vois plus, il faudrait éclairer ma lanterne. Je comprends la motivation, c'est une volonté de certaines communautés de communes, de dire : « on arrive, on est plus petite, et moins organisée que Dinan Communauté, donc il faut nécessairement que l'on puisse continuer à travailler, pas nécessairement sur le périmètre des anciennes communautés de communes, mais au moins par secteur », le problème c'est que l'organisation est floue, qu'elle va être la compétence de ces commissions de secteur ? Moi je pense que ça dépasse les clivages, du moins je l'espère, je pense que ça serait bien de faire remonter peut-être des amendements et je pense qu'on peut être force de propositions et on nous attend en tant que ville centre. Moi, je serais assez partisan d'avoir des commissions assez larges c'est-à-dire en nombre assez important, les Vice-Présidents demain, comme à Dinan Communauté devraient travailler en termes d'exécutif à la synthèse de ce qui se passe dans différentes commissions et ce qui permet au niveau de ces commissions de mêler éventuellement des élus municipaux, ce que je fais, moi, en commission économique, créer des sous-commissions de travail. Si on en reste là, 54 communes avec une personne dans des commissions thématiques, on va créer là, un double phénomène. Deux positions possibles, entre les commissions territoriales et l'exécutif de Dinan Communauté, puis autre chose, une rupture entre les conseils municipaux, Dinan Communauté et la population, puisqu'il y aura qu'une seule personne dans 54 communes dans l'implication, dans le dispositif de Dinan Agglomération. Moi, je prône plutôt de définir, je n'y ai pas totalement réfléchi, mais je ne suis pas là pour créer une commission pour enterrer un problème, mais de créer des commissions pour travailler, d'avoir des commissions, je pense notamment, vous avez soulevé les commissions littorales, que l'on ne connaît pas ici mais qui est un vrai sujet, vous connaissez du fait le PNR et Cœur, c'est un vrai sujet, on peut parfaitement avoir une commission littorale. On en a mis une au niveau du pays, évidemment et naturellement, ce sont les élus littoraux qui s'y retrouvent et pour autant, on partage avec le reste des élus derrière. Moi, je vous le dis, pourtant je fais partie de ceux qui considèrent qu'il faut que chacun s'y retrouve, mais la méthode des commissions de secteur me paraît contreproductive, je suis favorable véritablement à associer un grand nombre de personnes mais plutôt en travaillant sur des commissions de travail de façon à avoir le

maximum de personnes possibles, quitte à indiquer que le lieu pourra tourner dans les différentes maisons qui ne sont pas nécessairement au siège de Dinan Agglomération, on parle des tablettes, on peut parler des lieux de réunions. Voilà ce que je voulais simplement dire ce soir, mais j'attire l'attention car pour moi c'est un problème crucial sur la future agglomération, parce que c'est dès demain, dès 2017 que ça va fonctionner comme ça, il faut que l'on se mette d'accord avant 2017.

Monsieur Michel Forget

Je crois que Bruno Bertier avait raison tout à l'heure, de rappeler qu'un certain nombre de débats mériteraient à eux seuls la programmation d'une séance privée ou publique de travail sur ces questions. Ce qu'on pouvait craindre on l'a, ce n'est pas une critique que je formule vis-à-vis de M. le Maire. Je crois que c'est de Gaulle qui en parlant de l'Europe disait : « ce machin », on a « un machin », on a une présentation très technocratique, je ne dis pas ça sur le style de M. le Maire, c'est la charte, elle est rédigée comme ça, on a une énumération de choses, et comme le disait Didier Déru, qui sont obligatoires. Vous avez essayé de tenter fort pédagogiquement de mettre quelques points comme ça en avant, qui faisaient débat. Moi qui suis conseiller communautaire et Stéphanie Missir aussi, je me demande comment des conseillers municipaux qui ne sont pas un petit peu plus au fait, qui n'ont pas eu le texte de la charte, comment on peut s'y retrouver dans ces questions-là ? Didier Déru qui lui, effectivement est plus au fait, il a raison de pointer un certain nombre de choses, mais qui sont essentielles mais aussi très techniques, et je ne suis pas sûr que tout le monde ait compris de quoi il s'agissait. Moi, ce que je regrette et on l'avait dit, ce projet de communauté d'agglomération qui est vraiment un défi énorme par son ampleur, on a qu'une présentation très technique, on ne voit pas pourquoi tout ça, c'est, je m'excuse, « une source d'emmerdes », comment on va se dépatouiller de tout ça ? Comme il n'y a pas de vision politique, à ce projet d'agglomération, vous dites un projet de développement, mais c'est un langage technocratique, gestionnaire, c'est la dérive du politique. Ça devrait être beaucoup plus que ça.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas dit que c'est ce qu'il faudrait.

Monsieur Michel Forget

Quand on voit la charte, développement économique, le tourisme c'est sous l'angle économique, il faut valoriser la richesse de l'environnement, parce qu'il faut faire venir le tourisme, franchement, c'est à pleurer. Sur la question des transports, on recule de dix ans, c'est-à-dire que la communauté d'agglomération va réfléchir à la mise en place d'un réseau de transport en commun, va réfléchir sur la pertinence d'une taxe d'un versement transport, il va élaborer un plan climat et énergie, etc. Mais c'est une obligation comme vous l'avez dit, mais il n'y a aucune vision du territoire, je le dis ici sincèrement, je ne vous en veux pas. On a encore eu un conseil communautaire hier soir, où on a vu sur la question du tourisme, il faut que je me calme, je suis en train de m'énerver comme hier soir, on nous demande de voter des choses qui ont été discutées en comité de pilotage avec un accord entre les communautés de communes et on nous dit qu'il faut voter le scénario au 1^{er} octobre, alors qu'il n'y a pas de date butoir au 1^{er} octobre, mais ça a été décidé comme ça. Je vous l'avais déjà dit, je vous le redis, je suis vraiment très inquiet. Soyons quand même positif, pour suivre ce que dit Didier Déru, sur la gouvernance, ce n'est pas tant la question de la gouvernance que la question de la démocratie, la question de la proximité est la question de la démocratie, je salue le public vaillant habituel, heureusement que vous n'êtes pas trop nombreux, car vous nous diriez qu'est-ce que c'est que ce truc, ce gros machin ? Je ne suis pas sûr que ça vous fasse rêver ce qu'on est en train de dire là. Je pense que sur la question de la démocratie et la démocratie participative, il y a des pistes à avoir, il n'y a pas d'autre solution, effectivement dans la gouvernance il faudra des élus disponibles, pas de cumul de mandat bien évidemment, des gens vraiment disponibles sur ce projet de communauté d'agglomération pour la mise en place, ça me paraît vraiment essentiel.

Ensuite, l'ouverture des commissions, bien évidemment, on a un mauvais exemple ici, il n'y a quasiment pas de commissions extramunicipales, à Dinan Communauté, il n'y a pratiquement pas de commissions

qui soient ouvertes à des non élus, sauf la commission économique, bravo M. Déru, c'est important. Il y a un conseil de développement, dont on n'a pas trop parlé, il faudra bien évidemment mettre en avant, c'est vrai que si et je pense qu'il ne faut pas que ce soit une juxtaposition d'anciennes communautés de communes ou bien de communes pour créer ce nouveau territoire et il faut le créer avec des modes de gouvernance nouveaux qui n'existent pas ou peut-être dans certains endroits s'inspirer des bonnes pratiques, qui n'existent quasiment pas et certainement pas à Dinan Communauté. Si on veut donner du souffle à l'affaire, et de vraiment donner à nos concitoyens l'envie de se lancer dans cette aventure-là, parce que ça en est une, je crois qu'il faut vraiment les associer, parce que le conseil de développement ne va pas se décider comme ça au 1^{er} janvier etc. Je crois qu'il faut, et on vous l'avait déjà dit, que parallèlement au travail des comités de pilotage, il fallait vraiment impulser le chantier des ateliers citoyens pour que les gens s'approprient aussi ce nouveau territoire et les enjeux qu'ils puissent y avoir. Voilà, j'en aurais beaucoup à dire vous l'aurez compris.

Sur la compétence voirie, je me permets une observation, je pense qu'elle est à associer avec la compétence mobilité, je pense que sur nos secteurs ruraux où, on ne peut pas penser uniquement transport en commun ou transport collectif, la question de la voirie est vraiment très importante. Je la lie aussi à la question de l'environnement, j'ai eu l'occasion, vous l'avez peut-être vu dans la presse, vous connaissez mes activités, sur la question de l'extension de l'élevage à côté de Plouasne, certaines communes ont la compétence voirie, et il y a des routes qui sont interdites aux 3,5 tonnes, et là, on va faire passer des plus de 30 tonnes, des tonnes de lisier, etc. Moi, je relis les choses, je pense que la question de mobilité, la question de l'environnement, la question du coût de la voirie, tout ça, ça doit être relié et dès lors qu'il y a une communauté d'agglomération, même si on craint que ça coûte cher, il faudra faire des choix. Lorsqu'il s'agira d'aménager des bourgs et les relier à d'autres villes, aménager des déplacements doux, et bien moi je souhaite, que la communauté d'agglomération soit compétente sur ces aménagements. Si on mettait en avant sur cette communauté d'agglomération ce que nous impose la loi, au travers d'énergie et de climat et développement durable, si on mettait ça avec la démocratie participative et bien peut-être que ça donnerait un peu plus d'envie et de souffle à ce projet de communauté d'agglomération. Je m'excuse d'avoir été passionné, mais moi j'y crois à cette communauté d'agglomération.

Monsieur Yannick Hellio

Michel, je me permets de t'appeler Michel.

Monsieur Michel Forget

Oui, on est entre nous.

Monsieur Yannick Hellio

Je t'ai trouvé excessif là.

Monsieur Michel Forget

Non, passionné.

Monsieur Yannick Hellio

Le projet de cette charte est excessif, le projet de cette charte est de nous permettre de passer le cap de 2017, elle est certainement à amender, mais c'est aussi ce que M. le Maire nous a demandé de faire. Nous en avons pris lecture tous ensemble ce soir, peut-être pour la première fois pour certains d'entre nous, mais rien ne nous empêche d'apporter nos idées de les faire passer, de les faire remonter aux différentes commissions de pilotage, qui je l'espère seront étudiées, peut-être retenues, mais on n'est pas en train de dire « voilà la charte » et c'est un peu ce que tu viens de nous dire, et ça, ça me gêne énormément.

D'autre part, il y a un point qui me gêne aussi, de dire que les élus qui seront à la direction de cette nouvelle agglomération soient disponibles à 100% et n'aient pas d'autres mandats. Qu'ils n'aient pas d'autre mandat, je veux encore bien l'entendre, mais disponibles à 100%, autour de cette table, nous ne pourrions pas tous être disponibles à 100%, ce n'est pas un métier pour certains d'entre nous, c'est une passion, une mission peut-être, mais en tout cas ça n'est sûrement pas un métier. Il faut faire attention à ce que tu avances, parce que tes idées sont très gênantes et je ne voudrais pas que nous devenions des professionnels de la politique.

Monsieur Michel Forget

Juste, parce que chez nous, c'est du tac au tac, c'est que les élus soient à 100%, bien entendu je ne veux pas que tous les élus soient comme moi des retraités.

Madame Stéphanie Missir

Par rapport à ce qui vient d'être dit, il me semble que dans cette charte, on ne connaît même pas le projet politique de cette communauté d'agglomération, on ne sent pas la démocratie participative, on la cite, on ne sent pas le développement durable, on voit de la gestion dans l'ensemble des articles. Il y a un article qui explique que les conseillers auront des tablettes numériques, on est dans de la pure gestion. Effectivement cette charte va se construire avec ce qui va se passer par la suite, mais commencer une base si pauvre en termes de souffle, je partage tout à fait la terminologie de Michel Forget, en termes de volonté, d'impulsion sur le développement économique, écologique, sur le développement culturel, on est sur quelque chose de très pro. Sur la méthode de mise en œuvre de la charte, il y a eu des groupes de travail, un comité de pilotage, on a très peu de visibilité sur ce qui a été fait, je vais vous parler en tant que conseillère communautaire qui n'a pas été associée à ce projet de charte et qui n'a malheureusement aucune visibilité sur ce qui a été fait et qui a participé en particulier sur Dinan Communauté. Je dois vous avouer qu'on avait plus de visibilité auprès des collègues et camarades des autres communautés de communes. Ce sont mes regrets : manque de souffle de la charte, manque de démocratie participative, même en interne au niveau des conseillers communautaires lors des collaborations.

Dernière chose, je rejoins sur plusieurs points ce que Michel Forget a dit, la chose sur laquelle je souhaite vraiment nous alerter nous qui avons été élus à parité, cela me semble énorme ce qui va se passer lorsque nous allons avoir ces conseillers communautaires, la plupart d'entre eux sont des Maires, je vous rappelle que sur notre communauté de communes nous avons essentiellement des hommes, donc il y aura très peu de femmes en conseil communautaire et nous n'avons pas, dans ce que nous appelons gouvernance, nous n'avons pas poussé, remis en avant cette notion de parité. Elle ne sera pas le cas au niveau des conseillers communautaires puisque ce sera les émanations des communes, mais dans les instances ou dans les vice-présidences, et dans les commissions, je pense que la charte communautaire aurait pu pousser cette nécessaire parité, et cette façon de forcer un petit peu le destin et dire ce qui va nous arriver en termes d'organe de direction, ça c'est un grand regret que j'ai par rapport à cette charte, je pense que je ferai un amendement sur le sujet, de façon à remettre en avant le principe que nous avons été élus, tous ici présents, le principe sur lequel, il y avait de la parité.

Monsieur Didier Déru

Rapidement une réponse à Michel Forget sur le problème des cumuls, nécessairement, il va y avoir du cumul de mandats, parce que 54 communes vont être représentées par leur Maire, ça c'est clair, net et précis. Sur l'aspect de politique, on peut penser beaucoup de choses, moi je fais partie des gens, je ne suis certainement pas le seul, on a subi la loi NOTRe, à un moment donné on avait le choix, de faire ou de ne pas faire une communauté à l'échelle du pays. Je pensais qu'il fallait prendre du temps et le faire sur deux ans, ça n'est pas ce qui a été retenu, on le fait sur un an, donc il y a des choses que l'on doit faire avec précipitation, ce qui explique aussi le problème de la vision politique, mais si on n'a pas cette vision politique, et c'est le but de la charte, de méthode d'organisation pour que ça puisse fonctionner demain et que les futurs élus aient des outils pour faire fonctionner la politique de la future communauté

d'agglomération. Pour moi, il y a déjà deux choses qui sont réglées : l'aspect fiscal et le problème des compétences. Aujourd'hui, ce qui fait à mon avis défaut, c'est le problème de l'organisation du fonctionnement de cette communauté, y compris au niveau des services et c'est vraiment fondamental, parce que si on n'y prête pas attention, j'insiste là-dessus, on va avoir une confiscation du pouvoir par les administratifs et ça, la population ne le souhaite pas. Chacun doit être à sa place, les élus doivent décider, les administratifs doivent éclairer et exécuter avec toutes leurs compétences, mais se sont bien les élus qui ont été élus au suffrage universel, de prendre leurs responsabilités, il ne faut qu'il y ait une substitution de pouvoir. Je formule un vœu, chacun peut effectuer des amendements, mais si nous sommes d'accord sur un certain nombre de sujets, je proposerai à M. le Maire d'avoir peut-être un amendement global, ce qui à mon avis aura plus de poids, car si chacun commence à faire ses amendements, ça risque d'être un peu compliqué à gérer derrière.

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire, beaucoup de choses ont été dites et je ne vais pas les répéter, la loi NOTRe au départ, c'est quoi ? C'est la volonté du gouvernement de casser un peu le « millefeuille français », il y a eu la diminution du nombre de régions, il y a le regroupement de communautés de communes, alors on a peut-être mis la barre haute, mais moi j'étais de ceux qui pensaient que les délimitations du pays, comme vous d'ailleurs M. Déru, étaient la bonne taille, et il y a la création de communes nouvelles. Alors, la loi n'est peut-être pas parfaite, il faudra sûrement un certain nombre d'années pour que l'on se rende compte qu'elle est utile, parce qu'il y a une juxtaposition dans notre pays de conseils d'agglomérations et autres, ce qui fait que c'est un vrai « millefeuille » et le concitoyen est noyé.

Cette charte, c'est un compromis technique entre cinq communautés de communes qui va voir le jour un 1^{er} janvier 2017, en plein milieu de notre mandat, donc ça va être un demi mandat de trois ans, qui va pour moi, être un demi mandat technique de mise en place des choses, de travail et la vraie naissance de l'agglomération verra le jour d'un point de vue démocratique ce coup-ci, à travers les élections municipales, on élira les délégués pour la nouvelle agglomération en 2020 et c'est là qu'il y aura un vrai projet politique. Pour moi, les trois années qui viennent sont des années techniques, la charte le reflète très bien, il y a du flou à certains endroits, il y a du très précis à d'autres endroits, je pense qu'il faudra clarifier et la nouvelle gouvernance qui sera mise en place au 1^{er} janvier pourra clarifier des points. Voilà, c'est un compromis qui dépasse les strates politiques et qui a certainement encore beaucoup de travail. Comme c'est un compromis, moi, j'y ai noté l'absence d'ambition à certains endroits, j'aimerais bien que ça bouge un peu plus pour l'avenir de notre pays, mais bon, c'est ainsi.

Je vais prendre la parole à titre personnel, je ne veux pas engager mon groupe, mais il me manque un truc, et je le dis depuis longtemps, vous en avez d'ailleurs fait part dans la presse M. le Maire, c'est qu'avec une agglomération de 96 000 habitants, et là, c'est une colère que je prononce ce soir, il manque la ville centre. Pour qu'il y ait une agglomération avec un vrai projet politique, un projet politique qui sortira des élections de 2020, il faut quand même qu'il y ait une locomotive. Ce soir, ma colère est envers les cinq Maires du Grand Dinan, pour la plupart certains qui ont souhaité rester dans leur mairie, qui, quand je lis dans la presse : « on aurait moins d'élus s'il y avait le Grand Dinan demain », c'est du court terme, on travaille, et je l'ai déjà dit ici, pour au-delà de notre mandat, pour nos enfants, nos petits-enfants, pour les cinquante ans à venir, on ne sera plus élus autour de cette table. Quand j'entends, on ne fait pas le Grand Dinan parce qu'on aura moins d'élus pour telle et telle commune, moi je dis et ben non ! Là-dedans, j'ai des amis politiques, mais je leur dis : « vous faites fausse route », parce que si on veut que l'agglomération sur laquelle on travaille ce soir, ait une vraie ambition pour notre territoire, il faut une locomotive. Le Grand Dinan avec 25 000 habitants, c'était 25% de l'agglomération, et là, on avait la locomotive. Quand on parle de transport urbain, quand on parle de déchets, quand on parle de synergie avec Rennes et autres, il fallait une ville centre qui pèse, et cette ville centre pour des égoïsmes de chapelles ne va pas voir le jour et très franchement je suis inquiet pour le futur de l'agglomération.

M. le Maire, parce qu'il y en a pour tout le monde, je suis déçu de certains Maires, mais je suis aussi déçu de vous, Maire de Dinan, de la ville centre, que vous n'avez pas réussi à fédérer pour les quatre autres Maires.

Monsieur le Maire

Ah non !

Monsieur Bruno Bertier

Je vous l'ai déjà dit, ce n'est pas une nouveauté ce soir. Quelque part, je vais me mettre à dos tous les Maires, mais les cinq Maires portent une responsabilité. Il ne faut pas l'oublier quand même, il y en aura pour tout le monde ce soir, c'est aussi l'échec de votre prédécesseur parce qu'il y avait largement le temps à travers la CODI, à travers le mandat qui était celui de René Benoit, parce qu'il a été suffisamment longtemps à la tête de la mairie, pour que ce Grand Dinan voit le jour un peu plus tôt et qui nous aurait permis aujourd'hui de ne pas se poser toutes ces questions, aujourd'hui, on aurait une ville centre qui pèserait au niveau de Dinan Communauté et qui aurait pesé beaucoup plus demain. Parce que demain, qu'est-ce qu'il va se passer ? Il y aura dix délégués sur 90 délégués qui représenteront la ville de Dinan, autant vous dire que pour moi la ville centre sera sous représentée et ça, c'est un handicap majeur pour l'avenir du territoire. Donc, oui je suis au départ à fond pour cette agglomération, oui, le projet politique pour cette agglomération verra le jour en 2020, par contre, il manquera un élément essentiel c'est cette ville centre qui ne verra pas le jour et je pense ou tout au moins, à minima, qu'il fallait se mettre d'accord autour de la table pour qu'il y ait un calendrier sur cette création de ville centre pour que les citoyens se positionnent au moment des élections municipales de 2020, mais même ça, ça n'a pas été réussi. Voilà, je suis très critique et c'est une colère froide de ma part ce soir, je le dis bien à titre personnel, je ne veux pas engager mes autres collègues, car c'est l'avenir de notre territoire qui a déjà une balle dans la jambe avant même d'avoir commencé. Merci.

Monsieur le Maire

M. Bertier, je suis quasiment d'accord avec tout ce que vous venez de dire, sauf quand vous me mettez en cause et je vais l'expliquer. Je considère dans cette affaire avoir tout essayé depuis deux ans, pour que ce projet de commune nouvelle à l'échelle des cinq communes voit le jour. J'ai tout proposé, d'organiser un référendum sur les cinq communes y compris la ville de Dinan, alors que dans un premier temps je n'allais pas le solliciter parce que moi, j'avais le mandat de faire cette commune nouvelle, mais de dire que l'on peut faire ce référendum à l'échelle des cinq communes, de lancer une étude pour mesurer les avantages, puisqu'on me répondait à chaque fois : « mais quels avantages ? », mettons-nous autour d'une table, lançons les études. Il y a eu des rencontres multiples entre Maires et les directeurs généraux des services, nous sommes allés à Paris, il y a eu cette séance plénière des cinq conseils municipaux en présence de Mairie Conseil. Je suis allé devant le conseil municipal de Quévert, pour expliquer pourquoi il fallait faire cette commune nouvelle, et je vais vous dire quelque chose, j'ai même dit au conseil municipal de Quévert : « si pour faire cette commune nouvelle, il faut que vous ayez l'assurance qu'il ne faut pas que ce soit le Maire de Dinan qui ne soit pas Président de la commune nouvelle, dès maintenant, cet engagement, je le prends devant vous », je suis prêt à ce que ce soit bien évidemment un des Maires d'une de ces communes nouvelles qui rentreraient dans cette commune nouvelle y devienne le Maire et cette proposition non plus, vous remarquerez n'a pas été retenue. Je crois avoir vraiment tout essayé, rencontrer les Maires, rencontrer les élus parfois un par un, je sais que vous l'avez fait aussi, puisque vous avez rencontré les Maires. Vous avez aussi rencontré vos amis politiques qui sont contre au bout du compte, en disant qu'ils étaient pour mais qui votent contre, comprenez ? Je crois que c'est un échec pour le territoire, je crois qu'il faut le dire, c'est un rendez-vous manqué, j'espère qu'il n'est pas définitif. On va poursuivre dans la mutualisation, mais la mutualisation ne remplacera jamais ce grand projet que moi aussi j'appelais de mes vœux. J'ai une conviction à vous faire partager, c'est que moi j'y crois toujours à cette commune nouvelle et je continuerais à me battre. En 2020, lors des élections

municipales, ce sera l'occasion à nouveau de reposer le problème. Moi, je veux que vous soyez vraiment convaincus que, en tant que Maire de Dinan, et pas seulement parce que je sais qu'autour de la table, dont vous, vous vous êtes mobilisés pour que ce projet voit le jour et tous, nous avons échoué dans notre capacité à convaincre nos collègues, qu'ils soient Maires ou conseillers municipaux, de faire ce grand projet. Autour de la table, tout le monde n'est pas forcément convaincu qu'il fallait le faire ici, soit dans votre groupe ou dans le groupe de la majorité, même si je pense qu'il y a une majorité qui soit pour. Aujourd'hui force est de constater que nous ne sommes pas allés jusqu'au bout, nous y reviendrons puisque si nous le faisons avec la commune de Léhon, qui la commune de Léhon a fait part elle, de son intérêt d'engager les discussions pour créer la commune nouvelle. On va avoir en conseil municipal à débattre de l'opportunité de créer cette commune nouvelle. Moi, ce que je vous demande aux uns et aux autres, si vous y croyez à ce projet de commune nouvelle, c'est de continuer à vous battre, il ne faut surtout pas renoncer, ça n'est pas parce qu'il y a eu ces trois déclarations de Quévert, Taden et Lanvallay, qui politiquement sont plus proches de vous que de moi. Il ne faut pas dire que ce n'est plus possible, je crois qu'il y a encore une petite porte ouverte, puisque certains parlent de 2020, c'est le cas de Lanvallay notamment, en disant : « moi, je suis prêt, dans le débat municipal à l'occasion des élections de 2020 », Bruno Ricard me l'a dit. Evelyne Thoreux dit : « vous verrez ça avec mon successeur ». Toute façon on les voyait bien les positions sur le CLSPD, etc. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je souscris pleinement, il fallait une ville centre pour ce territoire pour entraîner le territoire et pour entraîner cette communauté d'agglomération. Je souscris aussi à ce que vous avez dit les uns et les autres sur la charte, c'est forcément une charte de compromis comme je l'ai dit dans mon introduction, puisqu'elle a été faite dans l'urgence, je vous rappelle quand même que la validation du schéma départemental, c'est le premier semestre de cette année, donc elle a été faite dans l'urgence avec des obligations légales puisqu'il faut reprendre toutes les compétences exercées par les communautés de communes. Il appartiendra au prochain conseil de la communauté d'agglomération d'écrire le règlement intérieur, d'écrire le projet de cette future communauté d'agglomération parce qu'il y a une appropriation démocratique bien évidemment à faire. Sur la démocratie, on pourrait d'ailleurs aussi s'interroger sur un dispositif qui va se traduire par le débarquement d'un certain nombre de nos collègues élus au suffrage universel direct, nous perdons un élu, qui a été élu par les dinannais et qui, par la volonté du législateur va perdre son siège. Est-ce que ça, vous trouvez que c'est démocratique ? Il y en a qui vont en perdre cinq ou six, est-ce que vous trouvez que ça c'est démocratique ? Non, c'est un déni de démocratie, il faut le dire. Il faut tenir compte de tout cela pour que la communauté d'agglomération fonctionne au 1^{er} janvier 2017, c'est un texte de compromis, je le dis et je le répète bien évidemment, il faut tenir compte aussi des attentes différentes des uns et des autres sur le territoire, les habitants de Plumaugat n'ont pas forcément les mêmes attentes que les habitants de Pleudihen ou de Dinan, les compétences exercées ne sont pas les mêmes, c'est de tout cela dont il faut tenir compte et la charte est le résultat de ce compromis et comme tout compromis forcément, ça n'est pas satisfaisant. Il appartiendra à la prochaine communauté d'agglomération d'écrire cela, il y a des progrès à faire sur la gouvernance, il est évident qu'il y a des pistes de progrès, les commissions ne peuvent pas fonctionner en l'état parce qu'elles sont trop importantes, il y a l'articulation entre les conseils de proximité et les commissions thématiques à travailler là-aussi sur la représentation des communes dans les commissions thématiques, sur la façon de mieux associer les Maires, les commissions de territoires existent pratiquement sur toutes les communautés d'agglomération. Guingamp est en train d'adopter sa charte actuellement et il y a des commissions de secteurs, mais les commissions de secteurs ne s'intéressent qu'aux problèmes du secteur, elles font remonter aux commissions thématiques et aux conseils d'agglomération les problèmes de secteurs. Le modèle a en fait été emprunté à ce qui existe déjà, il existe à Guingamp, ce qui n'a pas été repris dans notre charte, il existe un conseil territorial, où on y retrouve l'ensemble des conseillers communautaires et l'ensemble des conseillers municipaux du territoire, de façon à ce qu'une fois par an, tout le monde se regroupe sur le fonctionnement de l'agglomération. On peut s'inspirer de cela et peut s'inspirer du dispositif pour que tout le monde ait les informations. Je sais bien qu'il y a des pistes de progrès possibles.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Merci M. le Maire, il y a beaucoup de choses qui ont été dites, je voulais revenir sur l'occupation démocratique, et comme vous l'avez dit, c'est la première fois que nous avons été élus au suffrage universel via le fléchage depuis la liste municipale, effectivement c'est un déni de démocratie, puisqu'il y a des gens qui sont en ce moment actifs dans leurs commissions, des Vice-Présidents avec des responsabilités et bien voilà, ils vont perdre leur poste au cours du mandat, c'est quelque chose que je voulais souligner ici, au cas où ça aurait échappé à quelques-uns d'entre nous.

Je voulais aussi revenir sur la place des femmes dans le débat démocratique, c'est un thème que Mme Missir vous mettez souvent en avant, je partage assez l'analyse, je me dis que nous avons de la chance, la parité a fait que nous soyons ici, mais il y a peut-être de la solidarité féminine à avoir, on va dire trans engagement ou trans parti politique. Il y a quelques temps lors des élections départementales, j'avais postulé pour entrer au pays de Dinan qui est un endroit où peu de femmes sont représentées, et voilà, ma candidature n'a pas connu un succès important, mais je me dis que si on veut se faire une place, et bien ça passe aussi peut-être par des solidarités féminines.

Monsieur Didier Déru

Juste M. le Maire, en termes de méthode et de fonctionnement, comment on fait ? Est-ce qu'on apporte des amendements individuels ou est-ce qu'on essaie de travailler pour apporter un amendement global à la ville de Dinan, au moins sur un ou deux sujets ? Que l'on arrive à avoir une vision globale, notamment je pense à la gouvernance.

Monsieur le Maire

Oui, je crois qu'il y a une unanimité sur la gouvernance me semble-t-il.

Monsieur Didier Déru

On n'exclut personne, toutes les volontés sont les bienvenues. C'est le 10 octobre, c'est-à-dire que si on veut libeller quelque chose, il faut peut-être que l'on se voit avant avec les agendas qui sont les nôtres.

Monsieur le Maire

C'est le 15 octobre, moi je veux bien que le conseil municipal de Dinan dépose un amendement, si tout le monde en est d'accord ?

Monsieur Didier Déru

« Ca aurait de la gueule ».

Monsieur le Maire

Il n'y a aucune difficulté, moi je souscris à cette proposition si vous êtes d'accord pour que l'on dépose un amendement commun. Vous me faites remonter les informations et une fois que tout le monde l'a validé, on considère que c'est l'amendement déposé par le conseil municipal demandant une évolution de la gouvernance. J'ai entendu aussi les uns et les autres ce que vous venez de dire, c'est-à-dire pas de commissions thématiques aussi larges, plutôt des commissions par politique publique, élargir les commissions aux conseillers municipaux, travailler sur l'articulation entre les commissions de secteur ou supprimer les commissions de secteur.

Monsieur Didier Déru

Ca, c'est le vrai sujet.

Monsieur le Maire

Donc vous êtes pour la suppression des commissions de secteur ? Peut-être que l'on peut dire qu'il faut préciser le rôle des commissions de secteur, qu'elles soient clairement définies, c'est ce qu'ils ont fait clairement à Guingamp. J'ai entendu la remarque de Stéphanie Missir, dire aussi qu'il faut tendre vers la parité dans l'exécutif, ça peut être une intention, car la parité est obligatoire au conseil municipal mais pas en conseil communautaire, là aussi ça fait partie des approximations législatives. Je vous soumetts cette proposition d'amendement dans ce sens-là et vous me faites remonter les informations.

Monsieur Didier Déru

Je pense que l'on peut associer tout le monde sans faire de commissions de secteur, on va créer des lobbies.

Monsieur le Maire

Je veux bien que l'on supprime les commissions de secteur.

Monsieur Didier Déru

On va créer des lobbies, c'est-à-dire que demain, on va avoir des remontées, je vais vous donner trois exemples, un, une entreprise veut venir, on va lui faire des promesses, deux, on va vouloir un spectacle et trois, l'assainissement sur un secteur.

Monsieur le Maire

Il faut bien voir qu'il faut que l'on ait une organisation qui fonctionne. En ce moment, nous avons un groupe de travail PLUI de Dinan Communauté, dans ce groupe de travail PLUI, toutes les communes sont représentées par deux personnes, donc il y a à peu près 52 personnes autour de la table, demain, il y a 65 communes avec deux représentants par commune, on ne va pas mettre 130 personnes autour de la table pour parler du PLUI. Ecoutez, ça va être très simple, on va tomber dans le travers que vous annoncez, c'est-à-dire que si on fait ça, ce sont les services qui vont prendre la main. Si on organise des grandes assemblées, où tout le monde va discuter pendant deux heures et aucune décision ne sera prise mais tout le monde se sera exprimé c'est vrai, mais au bout du compte, il n'y aura pas de décision de prise et qui prendra la décision ? Et bien ce sera l'administration, c'est le risque dans ce type de structure, c'est que ce soit l'administration qui prenne le pouvoir. Il est important que ce soit les élus qui conservent le pouvoir, l'autorité politique appartient aux élus, c'est à eux de donner l'orientation, donc il faut que l'on trouve la gouvernance optimale pour permettre d'associer les élus. La difficulté, c'est d'associer toutes les communes dans les groupes de travail qui pourraient s'avérer pléthoriques où, finalement rien ne s'y décidera mais où il y aura bien évidemment des débats riches et intéressants, et au bout du compte l'administration qui décidera. Ca va être notre challenge des six premiers mois de l'année 2017, je suis d'accord, la vraie échéance, c'est 2020, mais néanmoins, il faut que ça fonctionne entre le 1^{er} janvier 2017 et 2020, et le challenge des six premiers mois 2017, ça va être de caler cette gouvernance, c'est de faire en sorte que les conseillers d'agglomération se sentent complètement mobilisés, informés dans une vraie salle de réunion. Clairement, aujourd'hui, la façon dont Dinan Communauté se réunit, ce n'est pas satisfaisant, il faut le dire, le Président et les Vice-Présidents, les conseillers au bout de cette pièce, où l'on s'entend à peine, où on ne peut rien projeter, y compris le conseil municipal d'ailleurs, ça n'est pas satisfaisant, ça ne répond plus au fonctionnement normal d'une assemblée, il faut que les conseillers d'agglomération se sentent mobilisés par cette communauté d'agglomération, il y a du calage à faire c'est sûr il va falloir du temps.

Monsieur Bruno Bertier

Il faudra des rapports d'activité de l'agglo en début de conseil municipal, je ne sais pas comment on va faire ce soir à minuit.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord et j'ai même une proposition à vous faire, comme Dinan Communauté cesse au 31 décembre, peut-être que l'on peut mettre en place un conseil de territoire qui réunit chaque année l'ensemble des conseillers municipaux du territoire, l'occasion pour le Président et l'exécutif de présenter son rapport d'activité, là ça fait du monde.

Monsieur Michel Forget

Pour répondre, le cumul de mandats, je ne mettais pas les Maires dedans, je « visais » les élus qui sont conseillers départementaux, conseillers régionaux, des choses comme ça.

Monsieur le Maire

Ce sont les conseillers régionaux que tu vises.

Monsieur Michel Forget

Dans ce qu'a dit M. Bertier, je ne sais pas si c'est mon oreille qui m'a trahit, dans ce lapsus quand Bruno Bertier a dit le Grand Dinan j'ai entendu « le grand dit nain ». Moi je suis très partagé sur le Grand Dinan, on ne refait pas le débat je voulais juste dire que je pense que cette question aurait dû être faite il y a plusieurs années. Aujourd'hui, alors que la communauté d'agglomération se pose et c'est compliqué, je ne justifie pas la position des élus que je regrette mais je comprends qu'on ait du mal à faire passer l'intérêt et l'avantage d'une commune nouvelle, tout simplement parce que l'argument étant comme la communauté d'agglomération va être de 100 000, il faut une grosse ville centre. Je caricature, mais je pense que c'est trop juste.

Deuxième chose, si on prend la question du transport, je me suis penché sur la question, mais la question du transport à l'échelle du Grand Dinan, je pense que le Grand Dinan ne règlera pas cette question, je pense à la commune de Trélivan qui ne sera pas dans la commune nouvelle, qui justifie pleinement d'être dans un réseau de transport.

Monsieur le Maire

Ce sont les compétences de la communauté d'agglomération et non pas communales.

Monsieur Michel Forget

Oui, mais je veux dire qu'une commune nouvelle à cinq communes ne règle pas tout. Je veux simplement dire que cette question-là, il faut l'ouvrir et je pense qu'il faut que l'on y travaille, même sans amendement, il faut que l'on y travaille dans cette communauté d'agglomération qui va se créer.

Pour répondre à Yannick Hellio tout à l'heure qui disait que la charte on peut l'amender, on n'a pas suffisamment travaillé entre nous, vous disiez que ça devait être transversal, à une sensibilité politique, il faut qu'à un certain moment on ait au sein du conseil municipal de Dinan, que l'on travaille sur cette question-là, pour savoir si effectivement on peut porter une parole collective dans l'intérêt de Dinan, par rapport à cette future communauté d'agglomération.

Monsieur Yannick Hellio

Juste un point, pour répondre à Didier Déru concernant les conseillers délégués par secteur, je ne sais pas si c'est la bonne solution à mettre en place, mais en tout cas, c'est un outil qui peut être utile. Je repense à la réunion d'hier soir, ça a été décidé en conférence des Maires, aujourd'hui c'est ça, vous êtes d'accord, vous n'êtes pas d'accord, on lève le bras, on signe, enfin bon... Les élus ont perdu le débat et je pense que ça peut être un outil pour que les élus de base aient encore une action, le moyen d'avoir la parole, de remonter des informations, de remonter des projets et de les faire vivre. Merci.

Monsieur le Maire

Bien, merci pour ce débat, comment allons-nous procéder ? De toute façon, chacun à la possibilité des amendements, alors si vous souhaitez à titre personnel déposer des amendements, je vous invite à les rédiger sur la feuille qui a été jointe au projet de délibérations, et de les faire remonter à mon secrétariat. J'ai aussi retenu la proposition que le conseil municipal de Dinan fasse un amendement commun sur la gouvernance, donc nous allons rédiger en reprenant vos propositions sur la gouvernance, je vais vous le soumettre, vous me donnerez votre accord, vous me ferez part de vos corrections, et nous le ferons remonter au nom du conseil municipal de Dinan au comité de pilotage. Nous serons amenés à rediscuter de la charte et cette fois-ci à voter sur le projet de charte au conseil municipal de novembre. Est-ce-que cela vous convient ? Moi je veux bien que l'on refasse complètement le projet de charte, mais honnêtement, il faut être réaliste. La gouvernance, j'ai retenu le sujet.

Monsieur Didier Déru

Et les tablettes ?

Monsieur le Maire

Les tablettes, ça c'est un détail, ce n'est pas dramatique, qu'il y ait des tablettes ou qu'il n'y en ait pas. Donc la gouvernance, de tendre vers la parité dans le bureau communautaire, ça aussi nous le mettrons dans le projet d'amendements. Dans les vice-présidences, il y a une information que je ne vous ai pas donnée, c'est que plutôt que d'avoir des vice-présidences qui soient représentatives des secteurs, l'idée est de choisir les Vice-Présidents selon leurs compétences pour un sujet, c'est vraisemblablement vers ça que ça s'orientera. Parce que la gouvernance, l'exécutif sera bien évidemment le fruit d'un compromis et évidemment le fruit d'un compromis politique, vous en êtes tous bien évidemment conscients, c'est le fruit d'un compromis politique, parce qu'il faut tout simplement que l'agglomération fonctionne et pour la faire fonctionner, il y a besoin de tout le monde.

Monsieur Bruno Bertier

M. le Maire, ce serait bien que l'on revienne aussi sur le pacte fiscal et financier au moment du vote.

Monsieur le Maire

Oui, ce sera voté à part.

Monsieur Bruno Bertier

Parce que quand même, pour la ville de Dinan, vous l'avez dit en préambule tout à l'heure, c'est 1.6 ou 1.7 de moins à appliquer, donc de dépendance financière, ce serait bien que l'on en discute en conseil municipal, ce n'est pas neutre pour la ville.

Monsieur le Maire

Ah non, ce n'est pas neutre pour la ville puisque ça nous oblige à baisser nos taux pour avoir ce qu'on appelle un taux consolidé, qu'il soit identique à celui qui existe aujourd'hui, le taux consolidé, c'est-à-dire le taux communal + le taux communautaire, de façon à avoir le même taux consolidé, nous allons devoir baisser les taux communaux, de façon à compenser la perte de recettes fiscales, notre communauté d'agglomération versera une attribution de compensation. Les problèmes qui se posent, je vous les ai évoqués tout à l'heure, c'est la perte de dynamisme fiscal, ça veut dire que nous sommes tributaires de cette compensation d'attribution qui est gelée, aujourd'hui, nous réfléchissons en groupe de travail finances, sur la façon à ce que cette compensation d'attribution conserve une certaine dynamique au fil des ans. Quel taux de progression choisir ? C'est là que porte le débat, nous en reparlerons et le pacte fiscal et financier sera voté à part de la charte, sans doute le même jour.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Je voulais juste vous informer M. le Maire, qu'en ma qualité de Présidente de la mission locale, nous travaillons à déposer un amendement pour que la mission locale soit bien reconnue sous deux aspects, à la fois dans le cadre du développement économique et à la fois en tant qu'agence de la jeunesse, c'est une information, c'est tout.

Monsieur le Maire

Merci. Très bien, je vous remercie pour ce débat.

Monsieur Bruno Bertier

En voyant M. Déru, j'y pense, il reste quand même en suspens l'avenir du pays de Dinan qui n'a pas du tout été évoqué ce soir, il y a quand même des fonctionnaires, il y a une administration, à savoir quel calendrier pour le pays de Dinan, qui intégrera à termes la nouvelle agglo, mais on ne peut pas laisser en suspens cette question trop longtemps.

Monsieur le Maire

Bien évidemment, et la question ne concerne pas que la future communauté d'agglomération, elle dépend aussi du conseil régional.

Monsieur Didier Déru

Je voulais juste vous interpeller M. Bertier, ma préoccupation, qu'elle soit à titre privée ou de mes mandats, était toujours de m'occuper du bien-être des agents qui travaillent sous ma responsabilité, s'agissant de ce cas-là, ça suppose plusieurs choses : premièrement, comme le disait le Maire, avoir une discussion avec le conseil départemental, ce qui va être fait, la deuxième, avoir une discussion avec nos voisins pays de Saint-Brieuc, la date a été fixée mais peu changer, mais c'est très prochainement. Ce qui est envisagé, c'est qu'évidemment à un moment donné, le pays intègre la future agglo, pour autant, vous avez bien vu que jusqu'au 1^{er} janvier, on avait un certain nombre de sujets à traiter. Aujourd'hui, le pays est centré sur ces missions spécifiques, donc derrière, on va prendre l'année 2017 pour faire les choses en bon ordre de marche.

Madame Stéphanie Missir

Juste un ajout, là, c'est le conseil de développement du pays de Dinan qui existe aujourd'hui, la problématique du personnel se pose de la même façon, et son lien et son absence de lien entre son conseil de développement et le futur conseil de développement.

Monsieur le Maire

De même que pour le pays touristique la question se pose aussi. Pour toutes les structures qui ont été créées à l'échelle du pays. Puisque comme notre communauté d'agglomération est faite quasiment à l'échelle du pays de Dinan, se pose bien évidemment la question de l'avenir des structures à l'échelle du pays de Dinan, que ce soit le syndicat mixte, le conseil de développement, le pays touristique, même si sur le pays touristique il y a des solutions qui sont en train de s'esquisser.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Et que ce soit aussi la mission locale qui est locataire du pays, donc si vous voulez conserver une mission locale sur votre territoire, là aussi, il y a une volonté politique qui n'est pas portée que par les administrateurs de la mission locale et qui devrait être portée par nous tous.

Monsieur le Maire

Je pense que personne n'imagine que la mission locale cesse de fonctionner.

Monsieur Didier Déru

Surtout que la mission locale essaie de trouver des solutions intelligentes avec le pays de Saint-Brieuc pour trouver des solutions pour qu'au mois de janvier ce soit efficace et non pas théorique, nous allons faire la même chose.

Monsieur le Maire

Parfait, merci. S'il n'y a pas d'autres questions et d'autres remarques, je vous propose que nous passions au deuxième point à l'ordre du jour.

Affaire n°2

Objet : FINANCES - Budget Commune 2016 – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget principal de la commune,

Vu les délibérations du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles du 8 avril 2016, décidant la clôture du budget et le transfert de l'excédent de fonctionnement constaté au Budget Commune,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative au Budget Primitif Commune adopté par délibération du 11 février 2016, afin d'ajuster les crédits aux besoins supplémentaires identifiés sur certains chapitres des sections de Fonctionnement et d'Investissement,

*

* *

Le Conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, la décision modificative n° 1 du Budget principal Commune de l'année 2016, telle que figurant dans le tableau ci-après :

En Fonctionnement :

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
virement de l'excédent du budget Caisse des écoles	RF 002				1 253,71 €
affectation excédent Caisse des écoles - fournitures scolaires	DF 011 - 6067		1 253,71 €		
		0,00 €	1 253,71 €	0,00 €	1 253,71 €
		1 253,71 €		1 253,71 €	

En Investissement :

Investissement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
différence de reprise de déficit d'investissement 2015	DI 001	-661,30 €			
dépenses imprévues	DI 020	-21 103,00 €	661,30 €		
Dépenses par chapitre :					
20 ETUDES	DI 20 - 2031		36 500,00 €		
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	DI 204 - 2041412		2 500,00 €		
21 ACHATS	DI 21 - 2181		17 000,00 €		
	DI 21 - 2183		33 000,00 €		
	DI 21 - 2188		12 300,00 €		
23 TRAVAUX	DI 23 - 2313		5 000,00 €		
	DI 23 - 2315		7 000,00 €		
Dépenses par opération :					
51 PROGRAMME D'ENTRETIEN ANNUEL DES REMPART	op 51 - 2031	-42 000,00 €			
52 REMPART RUE DE GAULLE	op 52 - 2313		376 000,00 €		
53 RESTAURATION DU CHÂTEAU	op 53 - 2315	-22 000,00 €			
61 VALORISATION DU CHÂTEAU	op 61 - 2031		47 000,00 €		
821/8211 RUE DE L'ECOLE/RUE DE LA LAINERIE	op 821 - 2315		75 500,00 €		
	op 8211 - 2315		27 500,00 €		
85 PRG BATIMENTS	op 85 - 2313		122 000,00 €		
Recettes par chapitre :					
13 - Subventions d'investissement reçues	RI 13 - 1321				8 000,00 €
Recettes par opération :					
21 SALLE ROBERT SCHUMAN	op 21 - 1321				70 923,00 €
	op 21 - 1323				92 869,00 €
52 REMPART RUE DE GAULLE	op 52 - 1321				75 000,00 €
	op 52 - 1321				44 837,00 €
53 RESTAURATION DU CHÂTEAU	op 53 - 1322				19 632,00 €
	op 53 - 1325				100 000,00 €
54 CHAPELLE STE CATHERINE	op 54 - 1321				44 822,00 €
71 PROJET QUARTIER DE LA GARE	op 71 - 1325				108 264,00 €
821 RUE DE L'ECOLE/RUE DE LA LAINERIE	op 821 - 1321				111 850,00 €
		-85 764,30 €	761 961,30 €	0,00 €	676 197,00 €
			676 197,00 €		676 197,00 €

Madame Véronique Bonnefond présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Véronique pour cette présentation. Une décision modificative où la majorité des sommes s'expliquent par l'accident du rempart, puisque nous avons dû faire des travaux supplémentaires, nous avons découvert tardivement que l'assise rocheuse était dans un triste état. Nous avons eu un choix, c'est-à-dire ou nous n'engagions pas les travaux et dans dix ans nous avons le risque de voir le rempart à nouveau s'effondrer ou nous engageons les travaux immédiatement, c'est bien évidemment le choix que j'ai fait et c'est la raison pour laquelle nous sollicitons l'inscription de ces crédits supplémentaires. Vous constaterez que cette décision modificative est financée essentiellement par des recettes supplémentaires, notamment par des subventions supplémentaires que nous avons mobilisées après le vote du budget et par des réorientations de crédits.

Monsieur Bruno Bertier

Je serai assez rapide, comme nous vous l'avons dit en commission finances, nous voterons cette délibération. J'avais une question pour Cécile Paris, en commission finances, vous nous avez dit Cécile que ça y est on était au bout du bout de la chapelle Sainte-Catherine, alors j'aurais une question que j'ai omis de vous poser en commission finances, il n'y a pas de piège, pourrions-nous avoir alors le budget complet de la chapelle Sainte-Catherine ? Je ne vous le demande pas ce soir...

Monsieur le Maire

Vous l'aurez la semaine prochaine.

Monsieur Bruno Bertier

Si vous pouviez nous le communiquer entre le début des travaux et cette dernière délibération, combien ça aura coûté aux contribuables dinannais et quelles subventions on aura eu en face ?

Monsieur le Maire

Vous l'aurez la semaine prochaine. On touche à la fin, je crois que les derniers travaux sont engagés. Ce sont les travaux extérieurs, parce que ceux qui sont entrés récemment dans la chapelle Sainte-Catherine, vous aurez constaté qu'il y a de nombreuses traces d'humidité, tout simplement parce que la pierre est poreuse, l'eau pénètre par la façade, c'est la raison pour laquelle nous engageons les derniers travaux, notamment l'enveloppe de la chapelle Sainte-Catherine. A l'issue de cela, nous terminerons les enduits intérieurs qui sont déjà prévus, payés, et financés, l'entreprise a mis ça de côté pour pouvoir commencer une fois que l'extérieur sera réalisé. Après il y aura le chœur de Dominicaines qui n'est pas prévu. On vous donnera aussi le montant des subventions que nous avons perçues.

C'est toute la question pour le patrimoine, c'est-à-dire, faut-il le rénover ou faut-il ne pas le faire ? Dinan a la chance ou le malheur pour certains, d'avoir un patrimoine exceptionnel et riche qu'il faut entretenir et valoriser.

Je vous propose que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Très bien cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Affaire n°3

OBJET – FINANCES - Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Dans le cadre d'une politique globale visant à la reconquête du logement vacant et à l'accueil de nouveaux habitants, il convient de mobiliser tous les dispositifs.

Ainsi, aux côtés des politiques portées par Dinan Communauté (OPAH et POPAC), mais aussi de la réflexion engagée sur le stationnement, la sécurité, l'attractivité culturelle et commerciale de la ville ou encore la révision du règlement du secteur sauvegardé, la transformation de locaux à usage professionnel en logement se révèle être une opportunité nouvelle.

Les opérations de transformation de locaux à usage de bureaux en logement trouvant parfois difficilement leur équilibre économique en raison des coûts des travaux, la Ville de Dinan souhaite tout mettre en œuvre pour faciliter ces opérations.

La loi de finances (LFI) 2016 a introduit un nouveau cas d'exonération en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), codifié à l'article 1384 F du code général des impôts (CGI). Il s'agit d'une exonération facultative temporaire de TFPB pour les locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux à usage de bureaux.

Pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire devra adresser au service des impôts du lieu de situation du bien, avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, une déclaration comprenant tous les éléments d'identification des locaux, une copie de la déclaration de changement d'affectation et l'ensemble des éléments justifiant de l'affectation à l'habitation principale du local et de la transformation de locaux à usage de bureaux en locaux à usage d'habitation.

Cette exonération serait limitée à 5 ans à compter de l'année qui suit celle de l'achèvement des travaux de transformation. Elle serait effective au 1^{er} janvier 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1379 du Code général des impôts listant les impositions directes locales perçues par les communes ;

Vu l'article 1639 A bis du code général des impôts déterminant les modalités de vote des délibérations relatives à la fiscalité directe locale ;

Vu l'article 1384 F du code général des impôts ;

Vu l'article 93 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

*

* *

Il vous est proposé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 5 ans, les locaux à usage d'habitation affectés à l'habitation principale et issus de la transformation de locaux mentionnés au 1° du III de l'article 231 *ter* du code général des impôts.

*

* *

Le Conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, cette disposition.

Monsieur Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci pour cette présentation. C'est le premier dispositif qui est un dispositif nouveau qui est prévu par la loi des finances 2016, qui permet l'exonération de taxe foncière des locaux qui sont actuellement des locaux de bureaux et qui redeviennent des logements, c'est un des outils que l'on est susceptible de mobiliser, notamment dans la perspective de reconquête du logement vacant, que nous connaissons aujourd'hui sur la ville de Dinan. Est-ce qu'il y a des observations ?

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. Je vais regrouper mon intervention sur les deux affaires. L'affaire qui concerne la taxation sur le logement vacant, j'y suis totalement favorable, là, j'ai beaucoup plus de réserve, je ne suis pas sûr que l'on prenne la bonne clé pour répondre au problème. Quand il y a des bureaux en centre-ville, ça permet aussi de présider au dynamisme commercial et économique. On a assez critiqué ce qui a pu se passer à Dinan, c'est-à-dire d'ouvrir vers la périphérie un certain nombre de services bureaux, sauf, mais je n'ai pas les éléments, si on vise spécifiquement des cas qui sont véritablement identifiés et sur lesquels il n'y a pas de souci, autant de façon générale je pense que l'on n'a pas de cas nombreux, puisque des bureaux en activité dans le centre-ville de Dinan, ça serait à mon avis une erreur d'inciter à les transformer en habitation, sachant que l'on a déjà des locaux vacants qui peuvent être transformés en habitation. Moi, je suis très réservé sur cette mesure.

Monsieur le Maire

C'est une exonération, c'est-à-dire que l'on exonère en foncier bâti la transformation de bureaux en logement. Je dirais que le législateur a bien prévu qu'il ne s'agit pas forcément de bureaux en activité, ce sont des espaces qui ont pu être utilisés en bureaux. Par exemple pour nous, un espace comme l'établissement Beaumanoir peut être concerné par ce dispositif. Il y a également un certain nombre d'appartements qui ont été transformés en réserves, le législateur a prévu lorsque l'on relit les débats parlementaires, la possibilité de faire passer des réserves en déclarant qu'elles peuvent être utilisées en bureau sont aussi éligibles à ce dispositif. Autrement dit, des espaces comme nous avons aussi au-dessus des commerces, qui sont des réserves de commerces, qui ne sont pas utilisées ou utilisées accessoirement comme bureaux peuvent être éligibles à ce dispositif. Maintenant il faut relativiser la portée, ce n'est pas le dispositif miracle.

Monsieur Bruno Bertier

On vous l'a dit également en commission finances, on trouve que c'est une bonne disposition. Ce n'est pas parce que c'est une disposition qui a été portée par le rapporteur du budget, la Députée Rabeaux, puisqu'on critique souvent le gouvernement, mais Olivier nous a dit...

Monsieur le Maire

Ah non c'est fini.

Monsieur Bruno Bertier

Oui c'est fini à partir de ce soir, on le sait très bien, il est temps, on est à six mois de la fin du mandat, voilà, c'est une bonne chose, ce n'est pas la panacée, mais je pense qu'on avait dans les programmes et vous, Didier Déru, dans celui de Jean Gaubert et celui de Séverine Rio, on avait tous pointé du doigt qu'il manquait de logements dans le cœur de ville et que si cette disposition qui n'est pas la panacée peut refaire revenir du logement, alors il ne faut pas en faire l'économie. Evidemment nous voterons cette délibération et c'est très bien que vous ayez pris cette disposition qui n'était que facultative.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

J'habite place du Champ, on va pouvoir le voir à partir de 21h00, vous faites un tour d'horizon de la place du Champ, le soir quand il fait nuit, les étages sont tous éteints et si vous regardez dans les petites rues parallèles à la place du Champ, de chez moi, je vois la maison du voisin, il y a des trous dans le plafond et dans la toiture et aujourd'hui on est sur le bon chemin pour remettre tout ça dans l'axe. Il va falloir le mettre en avant parce qu'en fait je pense qu'il y a un potentiel colossal en centre-ville, là ce soir, regardez dehors et vous allez voir que tous les étages sont éteints et vraiment il va falloir le mettre en avant.

Monsieur Bruno Bertier

Pour aller dans votre sens, nous, pendant la campagne municipale nous avons pointé du doigt, un potentiel de 200 logements dans le centre-ville.

Monsieur le Maire

Oui, je vous rappelle aussi que la mise en œuvre par Dinan Communauté d'un certain nombre de dispositifs, POPAC, OPAC, qui est un dispositif expérimental qui vise à la réalisation de copropriétés, cela repose aussi sur le bon vouloir des propriétaires, c'est-à-dire que rien ni personne ne peut obliger les propriétaires à engager les travaux. On mesure aujourd'hui toute la difficulté bien que ces dispositifs existent, bien qu'il y ait de l'argent à mobiliser à la clé, toute la difficulté à mobiliser les propriétaires pour engager les travaux dans leurs logements, les remettre sur le marché. Je vous rappelle que Simon Marois, on va parler tout à l'heure de son remplacement, il avait commencé à prendre contact avec tous les propriétaires de logements vacants du centre-ville, il avait eu un contact individuel pour leur expliquer les dispositifs existants et pour les faire entrer dans ces dispositifs. Vous voyez, c'est une œuvre de longue haleine, je suis d'accord avec tout ce qui a été dit, il faut mobiliser tous les dispositifs existants, ça en est un, utilisons-le.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Affaire n°4

Objet - Attractivité commerciale du centre-ville – Instauration d'une taxe sur les friches commerciales

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Conformément à l'article 1530 du Code Général des Impôts, toute collectivité peut mettre en place une taxe sur les friches commerciales par délibération du Conseil municipal avant le 1^{er} octobre pour une application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Sont imposables toutes les friches commerciales qui ne sont plus affectées à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Ainsi, chaque année le Conseil municipal communique à l'administration des impôts avant le 1^{er} octobre, la liste des adresses et des biens susceptibles d'être taxés.

L'assiette de la taxe est constituée par le revenu net servant de base foncière sur les propriétés bâties. Le taux de la taxe est quant à lui fixé à 10% la première année, 15% la deuxième année et 20% à partir de la troisième année. Le Conseil municipal peut toutefois par délibération majorer ces taux dans la limite du double.

A noter que la taxe sur les friches commerciales n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable. Le contribuable devra justifier auprès de l'administration des impôts que son local est bien en location et au prix du marché.

Au regard de l'existence de certaines vacances commerciales de longue durée, dues à des loyers souvent excessifs et/ou à la dégradation des locaux, ainsi que de l'intérêt porté au renforcement de l'attractivité de la Ville, il est proposé d'instaurer cette taxe pour le 1^{er} janvier 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2121-29 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1530 ;

Vu l'avis du groupe de travail commerce et l'avis de la commission des finances du 20/09/16

*

* *

Il vous est proposé d'instaurer cette taxe, au taux de 20% la première année, 30% la deuxième année et 40% à partir de la troisième année, afin de lutter contre les friches commerciales.

*

* *

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, cette disposition.

M. Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Charles Pasino

Je n'ai pas bien compris quel était le montant de la taxe et qu'est-ce que ça représente ? La base locative, qu'est-ce que ça veut dire pour le propriétaire, si ce sont 200€ de plus par an ?

Monsieur Olivier Bobigeat

Non, grosso modo, c'est 10% de la valeur locative.

Monsieur Charles Pasino

Rien n'empêche au propriétaire de mettre quelqu'un pendant six mois, comme ça a été fait rue de l'Horloge l'été dernier.

Monsieur Olivier Bobigeat

Non, parce que pour l'instant ce qui nuit à la location c'est que le loyer est complètement prohibitif.

Monsieur Charles Pasino

Oui mais par exemple, rue de l'Horloge, la propriétaire a mis quelqu'un pendant six mois.

Monsieur Olivier Bobigeat

Ca n'est pas une solution miracle, le principe c'est l'équilibre. Si quelqu'un a plus intérêt à ne pas louer son bien et attendre, on a, moi j'appelle ça « des verrues en centre-ville », c'est-à-dire des commerces vides qui peuvent être de très beaux pas-de-porte parfois, et qui vont se dégrader avec le temps. Si la personne a moins intérêt à ne pas le louer, et que l'on incite à ne pas perdre de temps pour la mise sur le marché, je pense que petit à petit on aura un moyen d'actions, tout au moins sur les pas-de-porte de l'hyper centre.

Monsieur Charles Pasino

Certes, mais là, il est question pratiquement de trois ans. Il faut le délibérer au mois d'octobre et après ce sont deux ans...

Monsieur le Maire

M. Pasino, c'est la loi, nous, on n'a pas la possibilité de déroger la loi, on applique la loi. Maintenant, je dirais que ce système existe, utilisons-le, là encore c'est un outil parmi tous les outils que nous utilisons par ailleurs.

Monsieur Bruno Bertier

Est-ce que dans la délibération, nous n'aurions pas intérêt à mettre que le conseil municipal peut toutefois majorer ces taux, dans la limite du double. Parce que là, on parle de 10-15-20, est-ce qu'on ne pourrait pas majorer du double ? C'est-à-dire de mettre : « *Il vous est proposé d'instaurer cette taxe, au taux de 10% la première année, 15% la deuxième année et 20% à partir de la troisième année, afin de lutter contre les friches commerciales* ». Est-ce qu'on ne devrait pas rajouter majoré du double ?

Monsieur le Maire

C'est-à-dire qu'il faut que l'on précise dans le dispositif...

Monsieur Bruno Bertier

« *Il vous est proposé d'instaurer cette taxe, au taux de 10% la première année, 15% la deuxième année et 20% à partir de la troisième année, afin de lutter contre les friches commerciales* ». On pourrait rajouter : et le conseil municipal peut toutefois par délibération majorer ces taux dans la limite du double.

Monsieur le Maire

Oui on peut l'ajouter mais il faudra que l'on prenne une délibération. De même qu'il est aussi important pour que cette taxe soit effective, il faudra que nous propositions que le conseil municipal valide la liste des commerces susceptibles de connaître cette taxe. Il faudra que le groupe de commerce en lien avec la CCI, et la chambre des métiers, travaille sur cette liste et qu'elle soit ensuite adoptée par le conseil municipal. Actuellement, il y a deux villes qui ont mis en place ce dispositif sur les Côtes d'Armor : Saint-Brieuc et Loudéac. A Saint-Brieuc, le dispositif est effectif puisqu'ils ont transmis une liste à l'administration fiscale, sur Loudéac, le système a été voté, mais n'est pas effectif, tout simplement parce que le conseil municipal n'a jamais à l'administration fiscale fourni une liste de commerces susceptibles de connaître cette taxe.

Monsieur Bruno Bertier

Est-ce que c'est un bien que ce soit la commission commerce qui est extramunicipale ? Est-ce que ça ne peut pas être plutôt la commission finances ?

Monsieur le Maire

Il faudra que la commission finances travaille dessus aussi. Je pense que dans le groupe de travail commerce c'est un sujet dont vous parlez ?

Monsieur Olivier Bobigeat

Ce sont des sujets qui sont récurrents dans le groupe de travail commerce, la CCI a quand même un avis éclairé sur ce sujet.

Monsieur Bruno Bertier

Ca n'était pas sur la CCI que mes interrogations portaient, on peut avoir un conflit d'intérêt à un moment donné, attention.

Monsieur le Maire

Oui, il faut faire attention à cela.

Monsieur Didier Déru

Je crois aussi qu'il faut être pragmatique, j'ai entendu ce qu'a dit Charles Pasino, mais il faut aussi voir qu'on ne taxe pas le local qui est vide, on taxe le local de la personne qui ne veut absolument rien faire avec un loyer qui est cohérent. Si on veut véritablement être incitatif, il faut taxer fort. Là, on majore mais c'est par rapport à la valeur locative, donc la valeur locative qui est la valeur basse 73 réévaluée, on va avoir une sanction mais le fait de la doublée serait pas mal.

Monsieur le Maire

Allons-y tout de suite, dans ce cas-là, si je retiens votre proposition, ce serait de passer à 20, 30 et 40, le conseil municipal est d'accord ? Dans ce cas-là, on modifie la disposition, « *il vous est proposé d'instaurer cette taxe, au taux de 20% la première année, 30% la deuxième année et 40% à partir de la troisième année, afin de lutter contre les friches commerciales* ».

Monsieur Didier Déru

Il faut rassurer les gens qui ont des locaux vides, c'est une règle fiscale générale, à partir du moment où, ils ont pris toutes leurs dispositions pour mettre en location, ils ne seront pas taxés.

Monsieur le Maire

Non, ils ne seront pas taxés, ce sont vraiment les personnes qui refusent d'engager les travaux ou les démarches nécessaires pour mettre leurs commerces à louer.

Monsieur Nicolas le Borgne

Juste par curiosité, on a une idée du nombre de commerces que cela peut représenter ?

Monsieur Olivier Bobigeat

Je ne pense pas que le taux de mitage soit au-dessus de 5%, sur Dinan, c'est de l'ordre d'une dizaine de commerces pas plus. Comme le disait Didier Déru, il ne s'agit vraiment pas d'une double peine pour les gens qui ont une difficulté à louer. Il s'agit vraiment d'une spéculation pour des lieux qui posent problèmes en règle générale.

Monsieur le Maire

On peut donc aussi sortir de la liste les commerces, par exemple un ancien coiffeur rue Kitchener qui n'est pas loué.

Monsieur Didier Déru

Votre ancien coiffeur M. le Maire !

Monsieur le Maire

Vu l'emplacement, on peut bien imaginer les difficultés qu'il y a à louer à cet endroit, par contre en plein cœur du centre historique, une belle surface à côté des monuments historiques, en plein cœur du centre, il y a vraisemblablement un petit problème.

Monsieur Didier Déru

Juste pour répondre à Nicolas Le Borgne, ce sont les mêmes personnes que l'on a retrouvé dans des débats de conseils municipaux sur les procédures d'expropriation, sur un certain nombre de choses.

Monsieur le Maire

Tout à fait, des constats d'abandon.

Monsieur Didier Déru

Je pense à la rue des Rouairies, rue de l'Horloge, ce sont les mêmes.

Monsieur Olivier Bobigeat

Dernière chose, j'ai déjeuné ce midi avec mon homologue de Saint-Brieuc, ils ont mis en place cette taxe il y a un an. On a fait un débriefing tous les deux, ça leur a permis sur certains dossiers qui étaient compliqués en plein cœur de ville de renégocier et d'avoir un coup de pouce pour la renégociation, et ils ont rempli quelques pas-de-porte ou ils sont en cours de remplissage, grâce à cette incitation.

Monsieur Bruno Bertier

Vous m'excuserez auprès du conseiller municipal de Saint-Brieuc qui est derrière vous M. le Maire, il ne va pas falloir prendre beaucoup d'exemples sur Saint-Brieuc en termes de dynamisme commercial, quand on sait quand même dans quel état est le centre-ville de Saint-Brieuc, très franchement, il faut peut-être mieux que l'on aille voir d'autres villes. Moi, je vais vous en donner, ça marche beaucoup mieux, allez déjà du côté de Lamballe.

Monsieur le Maire

Je suis assez d'accord, je ne vais pas le dire trop fort parce que sinon je ne pourrais ne pas rentrer dans mon bureau demain matin.

On est d'accord avec cette modification, c'est-à-dire que nous avons doublé les taux, 20, 30 et 40. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Il en est ainsi décidé.

Affaire n°5

Objet - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – Contrôle des comptes et de la gestion de la ville des exercices 2009 et suivants – Présentation des actions suite aux observations

Rapporteur : M. le Maire

L'article L. 243-7-1 du code des juridictions financières, issu de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'exécutif de la collectivité territoriale présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Le rapport d'observations définitives ayant été présenté au Conseil municipal le 29 septembre 2015, il appartient au Maire de faire part des actions entreprises par la collectivité avant le 29 septembre 2016.

*
* *

M. le Maire informe le Conseil municipal des actions entreprises suite aux observations émises par la Chambre régionale des comptes sur les exercices 2009 et suivants.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Stéphanie Missir

Oui, juste une question, les comptes rendus des CHSCT sont consultables à quel endroit ? Il est indiqué que les postes à risque ont été recensés, donc je vous demande où on peut consulter cette liste ?

Monsieur le Maire

Au service des ressources humaines, vous pouvez consulter les comptes rendus sans problème. D'autres questions ? C'est un porté à connaissance donc je vous invite à lire ce document.

Affaire n°6

OBJET- CONSEIL MUNICIPAL – Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération du 22 avril 2014, le Conseil municipal avait donné délégation au Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Certaines de ces délégations demandent aujourd'hui à être précisées.

*
* *

Il vous est ainsi proposé de donner les délégations suivantes à M. le Maire.
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2 du 22 avril 2014 du Conseil municipal ;

Article 1 : Le Conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour :

1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, sous réserve des dispositions du paragraphe c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; Il s'agira de la réalisation et de la renégociation d'emprunts, pour le budget principal et les budgets annexes, dans la limite des crédits inscrits au budget ;

3° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 4° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5° Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- 6° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 10° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11° Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12° Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13° Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 15° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quelle que soit la nature du contentieux, devant toute juridiction, qu'il s'agisse d'une première instance, d'un appel ou d'une cassation. En outre, le maire est autorisé à se constituer partie civile au nom de la commune pour toute procédure liée à la dégradation des biens du patrimoine communal ou dans le cadre de la protection juridique des agents ;
- 16° Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 17° Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 18° Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 2 millions d'euros par an ;
- 19° Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et 204-3 du Code de l'urbanisme ;
- 20° Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 21° Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 22° Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions pour les opérations ou projets pour lesquels les crédits ont été inscrits au budget ou lorsque l'urgence le justifie.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, les adjoints (dans l'ordre du tableau) sont autorisés à décider au titre des attributions déléguées.

Article 3 : La délibération du 22/07/2014 relative aux délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire est abrogée.

*
* *

Le Conseil municipal adopte, à l'**unanimité**, ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? L'affaire est adoptée. Je vous remercie

Affaire n°7

OBJET- PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS - Création d'un emploi de chargé de mission développement durable et revitalisation du centre-ville

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 28 décembre 2012, le Conseil municipal a créé un poste d'agent contractuel, pour une durée d'une année, afin d'assurer le suivi de l'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville de Dinan. Cet emploi a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2014 par délibération du 3 octobre 2013, puis pour une durée de trois années par délibération du 7 octobre 2014.

L'agent contractuel occupant ce poste a souhaité mettre fin à son contrat le 27 août 2016, ayant l'opportunité de réorienter sa carrière.

La vacance du poste et l'évolution des activités liées à cette fonction durant ces années conduisent la Ville à pérenniser cet emploi de chargé du développement durable en l'orientant également sur la revitalisation du centre-ville.

Les missions liées à cet emploi sont, notamment :

- Suivi et valorisation des actions développement durable
- Accompagnement méthodologique et conseils auprès des services et élus
- Référent centre-ville (mise en œuvre et suivi du document cadre sur la politique logement) :
 - o Poursuite du diagnostic sur les logements vacants
 - o Accompagnement des propriétaires de logements vacants
 - o Construction d'un listing dynamique des commerces
 - o Animation de la concertation pour les actions dédiées au centre-ville
- Référent déplacements doux (schéma vélo et piéton ; animation du GT extra-municipal)
- Conseils pour l'évolution de la commande publique (réflexion sur les besoins ; benchmarking, concertation interne...)
- Organisation d'animations d'éducation à l'environnement et au développement durable

Considérant la nature de ces missions, cet emploi pourrait être pourvu par un agent de catégorie A de la filière administrative, correspondant au grade d'attaché territorial.

*

* *

Il vous est donc proposé :

1. d'approuver la création de ce poste à compter du 1^{er} décembre 2016,
- 2 en conséquence, de modifier le tableau des effectifs du personnel par l'inscription d'un poste d'attaché,

3. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

*
* *

Le Conseil municipal adopte, à l'**unanimité**, ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

C'est tout simplement le remplacement de Simon Marois qui a été reçu au concours de professeur des écoles. Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Michel Forget

Juste l'occasion de saluer le travail de Simon Marois, je n'ai pas pu être présent à son départ. Juste une inquiétude sur les aménagements des déplacements doux et des deux roues, puisqu'on a voté une provision pour une ligne budgétaire de 50 000€ sur ces aménagements, et au jour d'aujourd'hui, il n'y a rien d'effectif. J'aimerais bien que ça se traduise dans l'espace public et que ça facilite les déplacements de nos concitoyens.

Monsieur le Maire

Yannick Hellio a peut-être un élément de réponse sur cette chose-là ?

Monsieur Yannick Hellio

Merci pour la patate chaude M. le Maire. Il nous reste trois mois Michel, pour dépenser les 50 000€. Ce projet n'est pas enterré, je le répète ici et je l'ai d'ailleurs dit en commission, nous allons retravailler ensemble pour identifier les rues rapidement celles qu'ils peuvent être à moindre coût de piste spécifique pour les vélos. On a toujours du mal à faire dans notre centre-ville un lieu dédié aux cyclistes parce que nos rues ne s'y prêtent pas mais ne t'inquiète pas, tu seras associé et le projet de décembre de Quévert vers Léhon ira au bout de ce projet et nous aurons là, pour le coup, une installation dédiée aux vélos.

Monsieur le Maire

C'est vrai que ça s'est un petit peu arrêté du fait du départ de Simon Marois, je disais que le projet est reparti, on a repris contact avec le cabinet qui travaille sur la liaison douce Quévert-Dinan-Léhon, puisque l'objectif est de créer une liaison vélos entre Quévert, Dinan et Léhon, je n'oublie pas qu'il y a aussi la liaison de Dinan et Lanvallay avec quelques difficultés qu'il faut régler.

Deuxième point, il y a une somme approvisionnée au budget, cette somme sera consommée, dans l'attente de l'arrivée du remplaçant de Simon Marois, c'est Jean-Pierre Guével le directeur des services techniques qui a repris le dossier. Je lui ai demandé et Yannick Hellio se charge aussi de cela, de réunir le groupe de travail vélos, pour que l'on valide très rapidement un certain nombre d'actions qui peuvent être engagées avant la fin de l'année.

Monsieur Michel Forget

Juste deux choses, un, sur ces 50 000€, on avait discuté, il faut être très prudent, parce qu'effectivement, il y a une part de ces 50 000€ qui devrait être des aménagements sur la voirie qui sont basculés sur une étude, ça reste une question.

La deuxième chose, c'est que si effectivement les liaisons entre les différentes communes sont dures à prendre en compte entre Dinan, Quévert, Léhon et Lanvallay, Yannick Hellio a parlé du centre-ville, je pense qu'il y a d'autres secteurs qui ne doivent pas être délaissés. Je ne voudrais pas que tout le budget prévu, je caricature, aille pour partie dans les études, pour réaliser des liaisons qui sont certes importantes, mais reste à savoir si elles sont vraiment aussi empruntées, ce sont des questions qui sont restées en suspens.

Monsieur le Maire

Compte-tenu de la configuration de Dinan, ce ne sont pas forcément des pistes cyclables qui sont nécessaires, voire même des bandes cyclables, c'est de la signalétique qu'il faut parfois installer pour prioriser les traversées vélos, les sécuriser, installer du stationnement vélos. Vu la configuration de la ville, on ne peut pas faire des pistes cyclables propres, c'est pratiquement impossible, il y a peut-être une ou deux rues qui s'y prêtent et encore et voir des pistes cyclables, par exemple la bande cyclable que nous avons installée boulevard André Aubert n'est pas aux normes, elle n'a pas la largeur suffisante. On mesure bien la difficulté pour ces aménagements dans Dinan.

Monsieur Didier Déru

Je vois que je fais des émules avec les études, merci Michel, j'ai toujours des boutons quand je vois le montant des études. Petite information sur le budget des déplacements doux, nous avons des fonds au syndicat mixte du pays, il y en a qui ont candidaté.

Monsieur le Maire

Très bien, nous candidaterons.

Monsieur Didier Déru

Oui, mais là ce n'est plus urgent, c'est très urgent. Je ne suis pas sûr d'avoir encore du budget sur ces lignes, si vous le voulez c'est très vite, après l'heure ce n'est plus l'heure.

Monsieur le Maire

C'est votre argent ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

Juste pour un clin d'œil. Michel si on considère que les bateaux c'est une liaison verte ou pas ? Sinon j'ai besoin de 50 000€ pour le port. Je plaisante, on travaille aussi sur un aménagement au port comme tu le sais, pour faire une belle piste cyclable tout le long jusqu'Evran, le long de la Rance.

Monsieur Bruno Bertier

Simplement, on parle de la place du vélo en centre-ville, moi, je voudrais que l'on prenne un jour à bras le corps la place de la voiture en centre-ville.

Monsieur le Maire

Vous en voulez davantage ?

Monsieur Bruno Bertier

Il va falloir penser à désengorger notre cœur de ville de l'automobile. Il n'y a plus une seule heure dans la journée aujourd'hui, où ce n'est pas engorgé. On a un centre-ville aujourd'hui complètement engorgé

d'automobiles, au détriment de la santé publique, je ne vais pas faire le débat qu'il y a aujourd'hui sur Paris, mais malgré tout, il y a un vrai problème de santé publique lorsque l'on voit comment on est engorgé à certaines heures de la journée dans notre cœur de ville et ça n'est plus lié maintenant à la partie estivale quand il y a des touristes, c'est au-delà de la partie estivale. Tous les matins, je traverse vers 7h30, le traverser à 7h30 le matin c'est une gageure aujourd'hui, ce sont les voitures à suivre et c'est un vrai problème de santé publique, il faudra quand même s'en emparer à un moment donné, il y a un problème de sécurité pour les piétons, pour la place du vélo, tous les élus devront s'en emparer, et là, ce n'est pas un problème de droite et de gauche, pour désengorger le centre-ville.

Monsieur le Maire

Je pense que tout le monde est d'accord pour souscrire au constat, la difficulté est de trouver la solution idoine. La ville de Dinan n'a pas été configurée pour la voiture, surtout pour un trafic aussi dense, je vous rappelle que la seule voie d'accès pour la ville de Dinan par le centre historique : c'est la rue de la Ferronnerie et la rue du Marchix, donc tout le trafic se concentre sur cet axe. La solution idéale, c'est la fameuse voie de contournement de Dinan qui permettrait d'envoyer notamment les véhicules des communes voisines par cette voie de contournement et les inviter à rejoindre la route de Rennes, c'est une question, puisque Dinan Communauté a validé le projet, maintenant, il appartient au département, Mme la Vice-Présidente, de mobiliser les moyens pour réaliser cette voie de contournement. Non seulement pour la réaliser, mais il y a aussi toutes les procédures d'expropriation à engager, etc. C'est là encore un dossier extrêmement difficile et vous ajoutez à cela la nécessité d'agrandir le pont Chateaubriand, de financer la voie de chemin de fer entre Pleudihen et Dol, puis entre Dinan et Lamballe, où il faut engager des travaux considérables, 65 000 000 €. Je voulais aussi ajouter le désenvasement de la Rance, parce que si on ne fait rien plus aucun bateau n'y accèdera, voilà un autre problème. Actuellement nous cumulons un certain nombre de gros dossiers qui sont structurants, on avance sur le désenvasement, on avance sur la voie de chemin de fer et il faut que l'on avance aussi sur la voie de contournement.

Monsieur Michel Forget

Je suis surpris M. le Maire sur ce que j'entends là, vous raisonnez uniquement voiture.

Monsieur le Maire

Il y a des gens qui vont travailler à Rennes, j'ai parlé de la voie de chemin de fer, ça fait partie de la réponse.

Monsieur Michel Forget

Non mais attendez, on parle du pont Chateaubriand, on parle du contournement de Dinan et à aucun moment vous abordez toutes solutions alternatives à l'utilisation de la voiture et je remets la question entre autre, et ce n'est pas suffisant, mais la question d'un réseau de transport collectif. Le problème de Dinan et les heures auxquelles ont fait référence, je ne sais pas sur le pays de Dinan, mais en moyenne 75% des trajets ce sont du domicile-travail et domicile-établissement scolaire, attaquons-nous déjà à voir comment on peut favoriser d'autres modes de déplacement pour ces déplacements-là et déjà, on pourra peut-être résorber une certaine partie du trafic. Quand vous venez aujourd'hui de Lanvallay ou de Léhon, effectivement la plupart des personnes n'ont pas d'autre solution que de prendre leur voiture pour aller au boulot ou emmener leurs enfants à l'école ou au Lycée. Les aménagements en deux roues coutent beaucoup moins cher que la mise en place de transport en commun, et toutes les nuisances que l'on peut avoir. Je pense qu'il faut faire en sorte que les gens puissent aller de Léhon, de Lanvallay à vélos, y compris les vélos à assistance électrique. J'étais et Didier Déru aussi, la semaine dernière à une réunion du conseil de la commission de transition énergétique au conseil de développement et je peux vous dire qu'on a eu un témoignage d'un élu de la communauté de communes du Val d'Ille qui se sont engagés sur plusieurs années sur l'achat et ensuite un système de location de vélos à assistance électrique qui

marche très bien, qui permet en complémentarité avec des réseaux de transport électrique de solutionner une partie.

Monsieur le Maire

Non mais ça nous sommes tous d'accord, ça fait partie des solutions qu'il faut apporter, mettre en place un réseau de transport urbain, ça fait partie des compétences de la communauté d'agglomération, ça va se faire, ça a mis en effet plus de temps que l'on aurait souhaité les uns et les autres mais ça va se faire. Le développement du vélo électrique, oui bien évidemment, je souscris et d'ailleurs, à titre d'anecdote, aujourd'hui, nous sommes en train d'équiper tous les services de la ville en vélos électriques pour pouvoir faire une liaison entre les différents sites y compris le directeur général qui, aujourd'hui fait du vélo dans la ville lorsqu'il va visiter ses services. De plus en plus, nous remplaçons nos véhicules par des véhicules électriques, donc c'est aussi une volonté. Quand je parlais des grands chantiers je parlais notamment, par exemple, et ça répond à tes préoccupations de la nécessité de restaurer et de moderniser la voie de chemin de fer pour les personnes qui vont travailler à Rennes ou à Saint-Brieuc. Or aujourd'hui, cette voie de chemin de fer est fortement dégradée, on a engagé 7 000 000 € de travaux entre Dinan et Pleudihen, on a du mal à boucler le financement entre Pleudihen et Dol, il va bien falloir engager les travaux, on ne va pas faire qu'une partie, aujourd'hui, on vient d'apprendre aussi que la qualité du service entre Dinan et Lamballe se dégrade puisque la vitesse des trains sur certains tronçons va baisser à 40 km/h, là aussi il y a urgence à engager les travaux. Vous savez que la fréquentation entre Dinan et Saint-Brieuc a fortement augmenté notamment pour des raisons de travail. Il y a énormément de gens qui travaillent à Saint-Brieuc ou dans la banlieue Briochine qui prennent le train à Dinan pour aller à Saint-Brieuc et en revenir. Simplement, si la qualité du service se dégrade et bien ces gens-là vont reprendre leur voiture. Vous savez que le train est de plus en plus concurrencé par les cars, les fameux cars « Macron ».

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions pour le poste de chargé de mission ?

Affaire n°8

OBJET - PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS - Création d'un emploi de chargé de communication et de projets événementiels

Rapporteur : M. le Maire

En septembre 2015, la Ville a décidé de recruter un agent non titulaire chargé de communication et d'évènements culturels, sportifs et d'attractivité commerciale, à titre expérimental, pour un an.

Aujourd'hui, le bilan de ce recrutement, très positif, conforte dans la nécessité de créer un poste de chargé(e) de communication et de projets événementiels.

Depuis un an, la refonte du bulletin municipal dont la périodicité est passée de 2 à 4 par an, la refonte du site internet ainsi que le développement significatif de la présence de la Ville sur les réseaux sociaux, a été de nature à apporter une meilleure information sur l'action de la Ville et de son actualité.

La conception et la réalisation en interne de supports de communication (affiches, dépliants, programmes, ...) a par ailleurs permis de promouvoir les manifestations municipales avec une plus grande réactivité et qualité, tout en réalisant des économies significatives.

Depuis un an, la mise en place de nouveaux événements (marché de Noël, trophée des sports, accueil des nouveaux dinannais) ou la participation à d'autres événements (Téléthon, Festival International des Jeunes Créateurs, feu d'artifice, Frappingue, opération de rayonnement du 11^{ème} RAMA, accueil personnalisé des équipes de tournages, ...) a été de nature à renforcer l'attractivité et l'animation de la Ville.

Dans un contexte de concurrence accrue entre les territoires, l'ensemble de ces missions contribue à une meilleure information des Dinannais, favorise le sentiment d'appartenance à une même communauté et renforce l'attractivité et l'image de la Ville tant auprès des Dinannais que des touristes, des associations, des commerçants, des chefs d'entreprises, des étudiants et des autres acteurs économiques, culturels et sociaux.

Le poste créé est un emploi permanent qui sera pourvu sur la base de l'article 3-3-1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 modifiée qui prévoit que « des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels (...) lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ».

Il sera pourvu par un agent contractuel de droit public, recruté par un contrat de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans maximum. La pluridisciplinarité des tâches et la spécificité de ce poste correspondent à un emploi de catégorie B de la filière administrative (rédacteur territorial).

L'agent sera rémunéré sur la base du premier échelon du grade, soit indice brut 357, indice majoré 332, et bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour le cadre d'emploi des rédacteurs. Sa rémunération suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires territoriaux.

Placé sous l'autorité directe du Maire, il sera chargé, notamment, des missions suivantes :

- Participer à la définition de la ligne éditoriale et de la charte graphique sur tous les supports de communication :
 - Suivi de la rédaction, de la création, de l'impression et de la distribution du bulletin municipal ;
 - Mises-en ligne des informations sur le site internet et mises-à jour des contenus ;
 - Développement et animation des comptes de la Ville sur les réseaux sociaux ;
 - Conception et réalisation des dossiers de presse.
- Concevoir, mettre en place et/ou accompagner les projets événementiels (animations commerciales, associatives, culturelles, sportives et accueil d'équipes de tournage) ;
- Concevoir et réaliser des supports de communication (affiches, dépliants, programmes...)

*

* *

Il vous est proposé :

1. d'approuver la création de ce poste à compter du 1^{er} octobre 2016,
2. de modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel,
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

*

* *

Le Conseil municipal adopte, **par 25 voix pour et 8 abstentions** (Mme RIO, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, M GAUBERT (pouvoir à M. BERTIER), Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME)), ces dispositions.

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

Sur cette délibération, on va être un petit peu moins d'accord. Une question, pourquoi ce poste est ouvert en contractuel et non pas ouvert aux fonctionnaires ? Pourquoi il n'y a pas de lien sur ce poste et sur les attributions du poste ? Moi, j'entends ce qui est mis, il y a des besoins avec le service communication de la ville, puisque vous nous dites qu'il est sous-dimensionné et bien embauchons un nouveau fonctionnaire et amplifions le, puisqu'il y a des besoins. Nous, on a l'impression ce soir que c'est la validation d'un poste politique à votre service vous, Maire de Dinan, puisque vous le séparez bien du service communication.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de service communication.

Monsieur Bruno Bertier

C'est la forme qui nous choque, c'est sous forme contractuel, c'est rattaché au Maire. On n'en a pas fait un sujet de polémique mais on a eu avant l'été la nomination de M. Poilbout qui est votre directeur de cabinet, en tant que directeur de la SEM. Là, il y a cette contractualisation sur un poste à quelques mois des élections, à nouveau j'y reviens, je suis désolé, je lis la presse, vous vous interrogez si vous n'allez pas être candidat aux législatives voire à la présidence de la nouvelle agglo. Nous, on a peur que ce soit un poste politique que l'on valide ce soir, et on voudrait avoir quelques éclaircissements sur pourquoi sous cette forme-là.

Monsieur le Maire

Je vais vous éclaircir. Ce n'est pas un poste politique, rattaché au Maire comme l'ensemble du personnel d'ailleurs, elle travaille surtout avec le directeur général des services puisque c'est son autorité hiérarchique directe. Clairement c'est un poste dont on a besoin à Dinan, Charlotte Hamon puisque c'est elle dont il s'agit, non seulement est en charge de la communication, nous n'avions pas de page Facebook avant qu'elle arrive, nous avons un site internet qui certes vivait mais qui avait besoin d'être alimenté, nous n'avions pas de compte Twitter, le bulletin municipal sortait deux fois par an. Elle a pris en charge aussi l'organisation des événements, les événements se sont multipliés à Dinan. Clairement ses missions s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques municipales. Quant au statut de contractuel, c'est tout simplement le lot de la plupart des chargés de communication qui sont aujourd'hui recrutés dans les villes, tout simplement parce qu'après c'est plus facile pour eux de changer, d'évoluer dans leur carrière, de passer d'une collectivité territoriale à une entreprise, d'une entreprise à une organisation humanitaire. On a regardé ce qui se faisait ailleurs, et dans 4 cas sur 5, les chargés de communication sont des contractuels.

Maintenant, j'entends bien votre remarque, mais elle n'est pas au service du Maire, elle est au service de la ville de Dinan. Vous constaterez que sur la page Facebook de la ville, ça n'est pas mon portrait qui est là en permanence tous les jours.

Monsieur Bruno Bertier

Oui, mais vous n'avez pas mentionné dans ses attributions l'observatoire que vous avez mis en place sur votre programme municipal.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas elle qui s'en occupe.

Monsieur Bruno Bertier

J'ai aussi été dans une autre municipalité M. le Maire, vous n'allez pas convaincre beaucoup de monde autour de la table et au-delà de cette table, que c'est un poste de cabinet, rattaché au Maire, et qui se vaudra être un bras armé politique pour les prochaines élections législatives et je ne sais quoi dans le temps. Elle fait un très bon travail Charlotte Hamon, nous ça n'est pas la personne que nous remettons en question, c'est quelqu'un qui est très efficace dont la ville a besoin, on a besoin de ces fonctions-là. Mais pourquoi ces fonctions ne sont pas rattachées tout simplement à un service, et que ce soit un fonctionnaire qui ait les attributions, d'ailleurs il vaut mieux être fonctionnaire et avoir la stabilité de l'emploi que d'être contractuel, alors là, il faut m'expliquer. Très franchement, on n'est pas naïf.

Monsieur le Maire

Non, mais vous voyez le mal là où il n'y a pas lieu de le voir.

Madame Cyrille Desramé

Bonsoir à tous. Je vais apporter mon expérience en ce qui concerne le poste de Charlotte Hamon, qui a pris ses fonctions l'année dernière. La ville de Dinan était pauvre en ce qui concerne la communication, puisqu'il n'y avait pas de service communication, elle est arrivée et elle a tout créé et pour travailler régulièrement avec elle, autant je te rejoins sur ses capacités professionnelles, parce qu'on a eu l'occasion tous suivant les différents services, que ce soit en enfance jeunesse, moi en terme de culture, je la sollicite beaucoup aussi, le patrimoine pareil, le sport, etc. Très clairement, je ne vois pas objectivement, comment elle pourrait en plus dégager du temps pour une éventuelle promotion politique. Je dirais que sur ce poste de communication, très sincèrement, il faudrait deux personnes et pas qu'une seule.

Monsieur le Maire

C'est possible de créer un service et de recruter une deuxième personne. Une seule personne pour une ville comme Dinan, c'est insuffisant.

Madame Cyrille Desramé

Après tu vas nous dire que l'on dépense de trop parce que ça n'a pas été budgété.

Monsieur Michel Forget

Juste une observation à propos du bulletin municipal, du magazine, je ne sais comment l'appeler. Je ne sais pas combien coûte la parution d'un magazine, j'aimerais bien savoir d'ailleurs. Deux observations, c'est-à-dire que ça m'a tellement énervé ce magazine que je trouve assez luxueux, je ne sais pas si c'est le bon terme. Il est fait je crois par une agence, c'est celle de Philippe Fourier qui était votre adjoint aux finances, mais qui est plus dans la communication de bateaux, on retrouve ça d'ailleurs. Je me suis amusé à calculer les espaces, j'ai vraiment du temps à perdre et sur les 21 pages, j'enlève la couverture et j'enlève la deuxième page, sur ce numéro-là, parce que j'ai renoncé à le faire pour celui d'automne, le texte représente 37% de l'espace et quand on ajoute les photos ou les illustrations, on est à 55%. Moi, je souhaiterais vraiment qu'on se dote d'un réel magazine municipal avec des informations, qui soit peut-être moins luxueux, mais qui soit vraiment un outil d'informations. Il y a des communes autour de Dinan qui font des petites feuilles recto-verso hebdomadaire, et je trouve que ça a tout son sens, je trouve

qu'entre du recto-verso hebdomadaire et on ne sait d'ailleurs jamais quand il sort et avec un format comme ça, moi, j'aimerais bien que l'on se penche réellement là-dessus.

Monsieur Charles Pasino

Le fait que ce soit une contractuelle plutôt qu'une fonctionnaire, le contractuel ne va pas rester forcément comme le disait M. le Maire, en place, aura besoin de bouger, et éventuellement on peut avoir le besoin de ne pas la renouveler un jour ou l'autre. Au bout de quelques années, elle ne fera peut-être plus l'affaire, ce n'est pas un travail technique, il ne s'agit pas de serrer un boulon ou de repeindre un mur, c'est un travail intellectuel. Je ne parle pas des fonctionnaires, c'est un travail créatif.

Madame Véronique Bonnefond

Par expérience, parce que je connais bien la fonction publique territoriale, on prend beaucoup de contractuels dans les services de communication. J'ai travaillé dans la fonction publique territoriale pendant 25 ans, c'était toujours des contractuels, parce que dans les profils de fonctionnaires, il n'y a pas de gens qui ont des compétences, il y en a de temps en temps, mais qui ont des compétences en matière de communication, en général. Quand on crée un service de communication, je pense que c'était peut-être ce que voulait dire Charles, mais il ne l'a pas dit tout à fait comme ça.

Monsieur Bruno Bertier

Au conseil départemental et au conseil régional, il n'y a pas de service communication ?

Monsieur le Maire

Si, mais ce sont des contractuels, des chargés de mission.

Madame Véronique Bonnefond

Ce sont que des contractuels à la région Bretagne. Les responsables de la communication ne sont que des contractuels, moi je les ai connus, au départ ce n'était que des contractuels.

Monsieur Bruno Bertier

Au départ.

Madame Véronique Bonnefond

Il y en a une ou deux qui ont passé le concours en catégorie B, mais les trois quart sont des contractuels et elles sont restées des contractuels. Là, vous avez une personne, et s'il vous plaît, si on pouvait éviter de faire bouger ma masse salariale pendant quelques temps en embauchant tout le temps des nouveaux, ça me ferait assez plaisir.

Monsieur le Maire

On ne va pas débattre sur le contractuel ou fonctionnaire, moi je considère que ce sont des missions où l'on a besoin de souplesse, les statuts de contractuels sont pour une ville comme Dinan et sont plus adaptés qu'un statut de fonctionnaire. Nous avons auditionné l'année dernière à la fois des contractuels et des gens de la fonction publique, si un des candidats qui avait un statut de fonctionnaire avait convaincu le jury qu'il était le meilleur candidat il aurait été recruté, aujourd'hui, il aurait bien évidemment conservé son statut de fonctionnaire. Il s'avère que Charlotte Hamon n'est pas fonctionnaire et n'a pas de concours dans la fonction publique, donc de toute façon elle ne peut être recrutée que sur un statut de contractuel ou alors elle serait recrutée sur un statut de catégorie C. Si on veut reconnaître ses mérites, les qualités qui sont les siennes, il faut qu'on la recrute sur un poste qui s'apparente de catégorie B, et on ne peut le faire que sur un statut de contractuel. Je crois qu'il ne faut pas y voir des arrière-pensées, je vous invite à aller voir le site internet, le compte Twitter, la page Facebook de la ville, je vous invite à participer à tous les événements qui sont organisés par la ville dont le marché de Noël, enfin je suis désolé, ce n'est pas

le Maire de Dinan qui est en Père-Noël. Elle travaille aux bénéfiques de la ville de Dinan. Alors après, sur le bulletin municipal on peut faire autrement ou différemment, là, le débat est ouvert, chacun a une idée de la question. Il y en a qui considère qu'il faut avoir des revues avec peu de textes, d'autres disent qu'il faut en mettre beaucoup, je dirais que là, il y a autant d'avis que de gens autour de cette table, alors là aussi, soyons vigilants. Charlotte Hamon fait-elle du bon travail ? Oui, vous êtes tous d'accord qu'elle fait un excellent travail. Est-ce que la ville de Dinan a besoin d'un service communication ? Oui ? Vous êtes tous d'accord pour le dire, on a besoin de quelqu'un à la communication et à l'évènementiel. Voilà, donc on pérennise ce poste, et elle travaille en lien avec le service culturel de la ville, avec l'adjointe en charge de la culture et des évènements, et comme elle est contractuelle, tous les contractuels sont rattachés au Maire, c'était le cas de Simon Marois.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

(Affaire reportée)

OBJET - URBANISME – 18 bis rue Waldeck Rousseau - Cession de terrain à M.LECOQ

M. Jean-Marc LECOQ est propriétaire de la parcelle bâtie AR n°413 située 12 bis rue Waldeck Rousseau à Dinan.

En février 2016, M.LECOQ a sollicité la Ville de Dinan pour acquérir une partie d'un terrain communal qui jouxte directement sa propriété sur l'esplanade de la Fraternité. Son objectif est de pouvoir bénéficier d'un jardin clos qu'il n'a pas aujourd'hui, sa maison ne possédant pas de terrain. L'espace considéré est enherbé et ne concerne pas la partie dallée.

Il s'agit de lui céder une partie de la parcelle communale AR n°413 pour une surface d'environ 154m². Elle est située dans la zone USb du Secteur Sauvegardé.

L'Architecte des Bâtiments de France, consultée sur le principe de cette modification d'espace public, ne s'y oppose pas sous réserve que la clôture soit réalisée de manière qualitative après déclaration préalable (muret maçonné surmonté d'une grille).

Le service des Domaines a estimé ce terrain à 64,93€ le m².

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 11/03/2016;

Suite aux réunions de la Commission d'urbanisme en date du 23 mars 2016 et du 27 juin 2016 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder à M.LECOQ une partie de la parcelle AR n°413, pour une surface d'environ 154 m², au prix de 90€ le m².*

- 2) *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu en l'étude de Maître Villin notaire à Dinan, l'ensemble des frais d'acquisition, de géomètre, de déplacement de mobilier et de compteurs étant à la charge de l'acquéreur.*

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Que tout le monde voit de quoi il s'agit, nous sommes à l'entrée de l'esplanade de la Fraternité, je vous rappelle que c'est le nom que nous lui avons donné, nous étions tous d'accord de l'appeler ainsi, c'était la deuxième partie qui posait problème. Vous voyez de la maison dont il s'agit, ce sont des anciennes maisons d'instituteurs de l'école Honoré Le Du qui ont été vendues par la ville à des propriétaires, vous avez l'esplanade de la Fraternité avec les statues de Roger Vène qui sont installées derrière. La proposition du propriétaire, c'est d'acheter le terrain enherbé qui existe aujourd'hui, d'y faire un petit mur avec une petite grille au-dessus, bien évidemment c'est soumis à l'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France, et le propriétaire prenant à sa charge tous les frais de déplacement du mobilier urbain. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce sujet ?

Madame Christine Laisné

A l'époque de l'aménagement de cette zone, bibliothèque, école de musique, CREC, il avait été convenu que pour la mémoire du lieu, c'était l'implantation de l'école publique Honoré Le Du, avec ces deux maisons d'habitation des instituteurs, il était donc convenu de laisser en état cette forme d'équilibre entre les deux bâtiments qui marquent l'entrée et donc de ne pas toucher aux clôtures qui les entourent. Après, je ne sais pas ce qu'on avait dit.

Madame Odile Miel-Giresse

Vous aviez dit que vous étiez d'accord. Effectivement c'est une question que l'on a soulevé en réunion avec l'architecte des bâtiments de France, soyons clairs, la personne qui possède la maison de l'autre côté souhaitait faire la même chose, quand vous voyez la maison qui est en face côté esplanade de la Fraternité, il y a un cheminement qui a été créé pour les secours, dans le terrain il y a un transformateur, donc en fait, il n'y a plus de symétrie architecturale entre les deux maisons, d'un point de vue dessins géométriques au sol du cheminement véhicules et piétons, c'est pour cela que l'architecte des bâtiments de France a émis un avis favorable sur le fait d'établir là, une clôture de qualité architecturale et patrimoniale, parce qu'elle a estimé qu'il n'y avait plus cette symétrie architecturale et bâtimementaire du fait notamment du tracé des véhicules de secours et du transformateur sur le terrain de gauche.

Monsieur le Maire

Qui a supprimé complètement la symétrie entre les deux espaces.

Madame Odile Miel-Giresse

Ca répond à ta question ?

Madame Christine Laisné

Juste, il est interdit de faire une extension de la maison, et pour l'implantation d'une cabane, d'un garage ?

Madame Odile Miel-Giresse

L'architecte des bâtiments de France s'y opposera. Au départ la personne souhaitait faire une clôture pour y entrer son véhicule, pour ça on a dit non, ça sera vraiment avec juste un petit portillon et donc il ne pourra pas garder son véhicule à l'intérieur du terrain.

Madame Stéphanie Missir

Dans l'énumération Christine a oublié le local à poubelles, est-ce qu'il peut installer un local à poubelles ? Pour l'esthétisme c'est utile.

Madame Odile Miel-Giresse

Il faut savoir aussi qu'il y a une partie qui est située derrière la maison, qui est accessible au niveau de l'ascenseur où vont se soulager les gens, donc sous les fenêtres de ce monsieur, peut-être qu'il pourra mettre sa poubelle où les gens urinent et défèquent à l'heure actuelle.

Monsieur Bruno Bertier

Rien ne lui empêchera de planter des arbres ?

Monsieur le Maire

Les aménagements paysagers sont également soumis à l'ABF.

Monsieur Bruno Bertier

Je ne connais pas la personne, mais au demeurant, ça va lui coûter 13 800€, plus les 3 000€, il fait une bonne affaire, car vu la valeur que ça va donner à sa maison, s'il la revend après, c'est une très belle affaire que ce monsieur Lecoq fait, même si ce sont 13 800€ pour Mme Bonnefond, il faut que l'on en ait conscience.

Madame Odile Miel-Giresse

Oui, on en a parfaitement conscience.

Monsieur Bruno Bertier

Ca valorise la maison au-delà de 13 800€ surtout là où elle est placée.

Madame Odile Miel-Giresse

C'est aussi une économie d'entretien pour les espaces verts, mais néanmoins je suis d'accord avec vous, c'est une plus-value sur la valeur patrimoniale, mais il ne la revendra pas dès le lendemain, c'est pour des raisons personnelles qu'il souhaite faire cela.

Monsieur le Maire

Il faut bien voir aussi que ça change la configuration des lieux, depuis 2005, depuis l'inauguration de cette esplanade de la Fraternité, le CREC avant, il y avait cet espace vert, un espace ouvert, demain on va voir ce mur se monter d'une grille, donc ça va changer la configuration des lieux. Il faut bien que nous mesurions avant de prendre notre décision.

J'ai fait ressortir le projet d'aménagement, pour savoir s'il y avait des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France, nous n'avons rien retrouvé.

Madame Odile Miel-Giresse

C'est pour cela que l'on a consulté l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire

Je ne vous sens pas emballé ni les uns ni les autres, je ne sens pas un enthousiasme...

Monsieur Bruno Bertier

Vous non plus M. le Maire.

Monsieur le Maire

Oui c'est vrai, je ne suis pas à la regretter, mais...

Madame Christine Laisné

Dans la convention avec M. Roger Vene qui dispose de l'espace de l'esplanade pour ses installations, est-ce qu'il faut lui demander son avis ?

Monsieur le Maire

Non absolument pas.

Monsieur Charles Pasino

Moi, je pense que ça humanisera cette esplanade qui n'est même plus une esplanade c'est un aérodrome, c'est tout plat.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Ah non !

Monsieur le Maire

Ce n'est pas assez long.

Monsieur Didier Déru

Est-ce que nos services peuvent avoir une situation en 3D ?

Monsieur le Maire

Oui, on a quelque chose mais qui est de très mauvaise qualité. Je vous propose que nous reportions l'affaire au mois de novembre et on va essayer de vous faire un montage, pour vous montrer ce que cela pourrait donner.

Madame Cécile Briec-Lamé

Excusez-moi, par rapport aux voisins qui avait émis l'idée de racheter sa parcelle, est-ce qu'on pourrait les contraindre à acheter les mêmes matériaux le même modèle ou pas du tout ?

Madame Odile Miel-Giresse

On n'est pas du tout dans la même configuration parce que sur la maison qui est à gauche, il y a un transformateur qui doit être accessible 24h/24, sur la maison de droite le portail est décalé de la maison donc ça crée un espace vert, un jardin. Ce n'est pas le cas pour l'autre maison, parce qu'il y a cette voie pour les véhicules de secours, et là sur la configuration de la deuxième maison l'ABF n'a pas du tout le même avis. J'entends bien que l'on reporte au prochain conseil municipal, je vous apporterai davantage d'informations graphiques, néanmoins il faudra statuer au prochain conseil municipal, le monsieur est en attente, nous avons déjà passé deux fois l'affaire en commission urbanisme.

Monsieur Matthieu Jouneau

Il faudra aussi se poser la question à savoir où l'on met le drapeau, si on le remet et s'il est utile à cet endroit-là, sachant qu'il va se retrouver dans le champ de l'esplanade Roger Vene.

Monsieur Didier Déru

C'est le témoignage de l'école Honoré Le Du ?

Monsieur le Maire

Qui ?

Monsieur Didier Déru

Le drapeau.

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Didier Déru

Je ne comprends plus rien.

Monsieur le Maire

C'est plus en lien avec ce qu'on appelle le CREC. L'école se trouvait à l'extrémité, au niveau de la grande statue. Les drapeaux sont là pour apporter du relief à cette esplanade. Je vous propose de retirer cette affaire, on la repasse au conseil municipal de novembre. Désolé Mme l'adjointe à l'urbanisme.

Madame Odile Miel-Giresse

Non, il n'y a pas à être désolé, c'est la démocratie.

Monsieur le Maire

Mme Giresse, il faudra préciser à M. Lecoq qu'il faut des précisions supplémentaires.

Madame Odile Miel-Giresse

Oui, je l'appelle dès demain.

Affaire n°9

OBJET - URBANISME – rue Saint-Malo - Cession de terrain à M.PAVY

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Depuis 2006, M. et Mme PAVY sont propriétaires d'une maison située 33 D rue Saint-Malo à Dinan, incluant les parcelles AI n°900-905-942-944 et 945.

En juin 2016, M. et Mme PAVY ont informé la Ville de Dinan de leur souhait de vendre leur bien. Cependant, ils ont constaté qu'ils ont empiété le domaine public communal et souhaitent pouvoir acquérir les quelques mètres carrés concernés afin de régulariser la situation.

La surface de cette annexion est d'environ 10 m², elle est aménagée en espaces verts. Une clôture a été implantée le long du trottoir, en bordure de la parcelle Ai n°900.

Le service des Domaines a estimé le terrain à 20€ le m².

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 26/08/2016;

Suite à la consultation des membres de la commission d'urbanisme en date du 08/09/2016 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder à M. et Mme PAVY la partie du domaine communal située en bordure de la parcelle AI n°900, pour une surface d'environ 10m², au prix de 20€ le m².
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera conclu en l'étude de Maître Villin notaire à Dinan, l'ensemble des frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal adopte, **par 32 voix pour et 1 abstention** (Mme PAULANGE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME)) ces dispositions.

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Abstention de Mme Paulange. Parfait, il en est ainsi décidé.

Affaire n°10

Objet – Projet de construction d'une annexe de caserne de Gendarmerie à Dinan

Rapporteur : M. le Maire

Suite à la mesure de redéploiement de compétence territoriale entre Police et Gendarmerie Nationales, réalisée en octobre 2013, le nombre de militaires affectés à la brigade territoriale autonome de Dinan devant être logés par nécessité absolue de service a augmenté et les logements situés Place de Galice ne permettent pas de tous les accueillir. Ainsi 26 militaires rattachés à cette unité vivent-ils actuellement dans des prises à bail éparses, en ville de Dinan ou dans des communes limitrophes. La Gendarmerie Nationale a donc élaboré un projet immobilier dont l'emprise n'est pas encore déterminée.

Après avoir un temps envisagé de déplacer l'ensemble de la compagnie sur un nouveau site, la Gendarmerie s'oriente désormais vers la construction d'une annexe de caserne composée d'une trentaine de logements de type pavillonnaire, sur un foncier estimé à environ 11 400 m² situé le plus près possible de la caserne actuelle. Les locaux de la Brigade Territoriale Autonome de Dinan sis place Du Guesclin, ainsi que ceux sis place de Galice à DINAN, seraient conservés et feraient l'objet de travaux.

Le délai de réalisation d'un projet de construction neuf est d'environ 7 à 8 ans (proposition du projet – validation d'un terrain – validation d'un projet technique et d'un montant de loyer – mise en œuvre du chantier). L'organisme « Côtes d'Armor Habitat », bailleur privilégié de la Gendarmerie Nationale dans le département des Côtes d'Armor, est identifié en qualité de maître d'ouvrage pour ce projet.

Il est proposé de mettre à sa disposition un terrain constructible répondant aux conditions posées. Il paraît, en effet, indispensable que les personnels de Gendarmerie et leurs familles puissent être hébergés à Dinan.

La Ville de Dinan avait élaboré en 2013 un projet d'urbanisation sur un foncier non bâti d'environ 13 000 m², situé au niveau de la Promenade de la Fontaine des Eaux et situé en zone 1 AUR au PLU. Le terrain est composé de plusieurs parcelles dont l'une est déjà la propriété de la commune de Dinan, une seconde étant en cours d'acquisition, et la plus importante dont l'acquisition est à l'étude.

Il s'agit des parcelles :

- 50 AH 309 au 29, Promenade de la Fontaine des Eaux (propriété de la Commune de Dinan) d'une surface de 801 m²,
- 50 AH 308 Promenade de la Fontaine des Eaux (propriété privée) d'une surface de 802 m²,

- 50 AH 298 Promenade de la Fontaine des Eaux (propriété privée) d'une surface de 5 279 m²,
- 50 AH 184 Promenade de la Fontaine des Eaux (propriété privée) d'une surface de 13 485 m²
- 50 AH 302 Promenade de la Fontaine des Eaux (propriété privée) d'une surface de 2 736 m².

La Gendarmerie demande à ce que la Ville se porte acquéreur des terrains et les cède gratuitement à Côtes d'Armor Habitat, maître d'ouvrage pour son compte.

*
* *

Il vous est proposé :

- 1) d'accepter le principe d'aménagement des parcelles n° 50 AH 308, 50 AH 298, 50 AH 184 et 50 AH 302 Promenade de la Fontaine des Eaux aux fins d'implantation d'une annexe de la caserne de Gendarmerie;
- 2) d'étudier, en lien avec Dinan communauté, la cession de ces parcelles à titre gratuit au bénéfice du bailleur social choisi par la Gendarmerie ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

*
* *

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces dispositions.

M. le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Christine Laisné

On comprend bien qu'il faille des logements nouveaux pour accueillir décemment les familles des gendarmes, c'est une affaire entendue. Il y avait eu un projet d'urbanisation sur cet endroit qui date de 2013, pour lequel nous avons fait appel au cabinet Prigent, qui avait présenté un projet d'aménagement de très haute qualité dans un secteur qui est très délicat à traiter. L'impression que l'on a dans cette affaire, que ce soit les gendarmes ou pas les gendarmes, c'est de vraiment balancer 30 pavillons sans vraiment se préoccuper d'insertion dans le paysage ou de traitements, etc. Pour une densité de logements qui est nettement inférieure à ce qui était prévu, le projet prévoyait aussi une mixité de l'habitat, il y avait une partie collective avec 10% de logements sociaux, une partie pavillonnaire traitée de manière exceptionnelle et on est arrivé quand même sur cette même parcelle à 50 logements dans un des scénarios. En plus, il y avait le traitement paysagé et restitution d'un sentier qui traversait les Combournaises et qui pourrait rejoindre le port, un projet vraiment global de cette zone et là, on nous propose un lotissement de 30 logements, qui n'a plus rien à voir avec le projet qualitatif qui nous avait été présenté et c'est vraiment dommage.

Madame Odile Miel-Giresse

L'étude qui avait été faite, il y avait également une idée qui était de 25 logements individuels. En l'état, la déclaration d'intentions, il s'agit de 30 logements, ce sont les besoins de la gendarmerie, mais aujourd'hui, on ne peut pas dire que ce soit un projet qualitatif ou pas, pour l'instant, c'est un projet de 30 logements, c'est-à-dire qu'après tout le travail est à faire effectivement, c'est aussi se baser sur les aspects qualitatifs qui avaient été proposés auparavant par l'étude, de s'appuyer sur cette étude. Au jour d'aujourd'hui, il n'y a rien, il n'y a pas de permis, pas de porteur de projet, là c'est vraiment la déclaration d'intentions de la gendarmerie avec un besoin de 30 logements, sachant que, je vous le rappelle, sur Dinan, on est sur des

sites inscrits, avec de toute façon un travail étroit avec les architectes des bâtiments de France, je vous garantie qu'elle se permettra d'assurer la qualité du projet, et on est en plein site Vallée de la Rance. Aujourd'hui, on n'a pas de projets ni de dessin sur ces 30 logements et la façon dont ils vont être répartis sur la parcelle.

Madame Christine Laisné

Les conditions de sécurité qui sont obligatoires à l'installation de ce type d'équipement imposent que la zone soit privatisée ou sécurisée, donc il n'y aura pas d'autres types de logements sur la parcelle ?

Monsieur le Maire

Oui, la zone sera sécurisée, s'il y avait eu un autre projet ce serait aussi privatisé.

Monsieur Bruno Bertier

Mais M. le Maire, on est quand même sur un site exceptionnel.

Monsieur le Maire

Attendez, il y a une chose que je ne comprends pas. Pourquoi ce ne serait pas qualitatif au prétexte que c'est la gendarmerie ?

Monsieur Bruno Bertier

Ce n'est pas ce qu'on est en train de dire.

Monsieur le Maire

Si c'est un petit peu ce que vous avez dit. Pourquoi ce ne serait pas qualitatif au prétexte que c'est la gendarmerie ?

Monsieur Bruno Bertier

C'est l'absence de concertation qui nous interroge M. le Maire, c'est une délibération qui arrive sur la table comme ça ce soir, il n'y a pas eu du tout de concertation au préalable, après que ce soit la gendarmerie ou tout autre public ça n'est pas le problème, ça n'est pas là-dessus que l'on se pose des questions.

Monsieur le Maire

Mais si, le problème qui a été évoqué tout à l'heure est que parce que c'est la gendarmerie, ce sera moins qualitatif. Je rappelle quand même qu'en 2013, le projet d'aménagement a été validé par nos prédécesseurs donc il existe. Maintenant, ça ne va pas être un lotissement privé comme c'était prévu à l'origine, si le projet est validé, ça pourrait être des logements dédiés aux gendarmes, mais où je ne comprends pas c'est pourquoi sous prétexte que c'est la gendarmerie ça ne sera pas qualitatif. Certes il y a des conditions de sécurité à respecter, mais le bailleur qui construira pour la gendarmerie sera aussi tenu de respecter non seulement le projet d'aménagement qui a été validé par le conseil municipal, nous ne sommes pas revenus là-dessus, donc il s'impose à eux, tenu de respecter la nature du site et ça lui sera imposé par l'architecte des bâtiments de France et comme la rappelle Odile Miel-Giresse, c'est un site inscrit donc il est tenu de tenir compte de la spécificité de ce site, maintenant je dirais que ce soit un lotissement privé ou des gendarmes, certes il y a des conditions de sécurité qui sont différentes mais le résultat sera d'un point de vue qualitatif, il n'y a pas de raison que le résultat soit différent.

Monsieur Michel Forget

Je ne connais pas de casernes qui soient jolies esthétiquement.

Monsieur le Maire

Ce ne sont pas des casernes.

Monsieur Michel Forget

Volontairement je dis « casernes », mais la question est et vous l'avez dit sur l'espace protégé. Quand on avait débattu dans le cadre de la révision du PLU de cet espace-là, je ne vais pas revenir sur la qualité des bâtiments, on vous a entendu et je pense que l'on peut faire confiance sur les contraintes qu'il y aura de mises. Ceci dit, ce qui me pose problème, c'est que cet espace-là sera fermé. Vu la situation actuelle d'état d'urgence, on sait bien que ces normes vont en augmentant. Moi, c'est ça qui me pose problème, c'est-à-dire que quand on avait fait la révision du PLU, c'était une des cinq OAP (orientation d'aménagement de programmation), sur lesquelles l'action a été mise pour faire de qualitatif et en particulier dans le cadre de la promenade de la Fontaine des Eaux, il y avait tout ce discours de permettre aux gens du quartier qui avait été tenu et je trouve ça important. Ce qu'il faut savoir c'est que là, on fait un lotissement, je veux bien que l'on emploie ce terme-là, préférable au terme des casernes, mais c'est un endroit privatif que l'on ne pourra traverser. Si décision il y a de prise, il faut la prendre en toute connaissance de cause, volontairement je dis « casernes » car il y aura forcément des enceintes de la vidéo, on ne pourra pas traverser, l'accès sera très réglementé etc. Si on veut privatiser et interdire l'accès aux habitants de la ville et du quartier, je crois qu'il y a des points de vue remarquables qu'il faut préserver, c'est ça qui avait été dit, je crains qu'avec ce projet-là que l'on ne tienne pas les objectifs qui avaient été soulignés dans la révision du PLU. Je regrette que l'on n'ait pas eu cette question en commission, ça aurait permis d'en discuter.

Moi, je serai opposé, non pas parce que ce sont des gendarmes, mais c'est parce qu'on va faire un lotissement privé, qui ne sera pas accessible avec des points de vue qui ne seront pas accessibles et je trouve cela très gênant.

Monsieur Bruno Bertier

Je ne reviens pas sur ce qui a été très bien dit par Christine et Michel, il y a un dernier point, moi je vous invite comme Cécile Paris pour la délibération précédente, à aller sur place. Je suis riverain de la promenade de la Fontaine des Eaux, allez voir, d'ailleurs on le voit sur le dessin, c'est-à-dire qu'il faudra enjamber des constructions existantes pour accéder au terrain qui est derrière et vous allez voir que l'accès des deux entrées qui sont mentionnées là sur le dessin, ne sont pas des accès si faciles que cela, parce que c'est une voie que l'on a mis en sens unique parce qu'elle est assez peu large et qu'il a déjà un trafic assez important. Je suis assez circonspect de rajouter du trafic supplémentaire sur cette zone vu la configuration d'aménagement d'aujourd'hui et l'accès du terrain.

Monsieur le Maire

Votre remarque vaut quel que soit le projet.

Monsieur Bruno Bertier

Oui, ma remarque vaut quel que soit le projet M. le Maire. Aujourd'hui vous avez des cars scolaires en grand nombre qui passent, d'ailleurs la ville a fait mettre un dos d'âne sur une voirie qui est peu large et là, et un accès au terrain qui ne sera pas si facile que cela, la sortie de l'accès ne sera pas facile.

Monsieur Charles Pasino

Le dos d'âne dont vous parlez en fait c'est un gendarme couché.

Monsieur Bruno Bertier

En ce qui nous concerne M. le Maire, cette délibération n'est pas passée en commission, elle arrive comme un cheveu sur la soupe, vous nous dites qu'il y a le temps et que ça n'est pas pour tout de suite et à mon avis l'Etat n'a pas les moyens, mais ça ira mieux l'année prochaine. Plus sérieusement, nous

demandons de retirer cette délibération ce soir, qui nous paraît très prématurée, par manque de concertation, par manque de travail en commissions et par contradiction avec ce qui avait été décidé en 2013, pour toutes ces raisons, nous demandons le retrait purement et simplement de cette délibération ce soir.

Monsieur le Maire

Je suis désolé, mais je ne vais pas la retirer. D'abord, parce que nous ne sommes pas en contradiction avec le projet de 2013, puisque comme je viens de l'expliquer le projet devra tenir compte du projet qui a été arrêté en 2013, première remarque.

Deuxième remarque, aujourd'hui je ne connais pas la nature du projet, je ne sais pas si ce sera un espace complètement bouclé à triple tours, quelles seront les exigences de sécurité, même si on peut penser qu'en effet il s'agit de logements dédiés gendarmes, donc il y aura des conditions de sécurité, mais ces conditions de sécurité seront moindres que dans une caserne, ce n'est pas une caserne, ce sont des logements pour les gendarmes et pour leurs familles. Il n'y a aucune raison de penser que compte tenu des exigences qui sont les nôtres et compte tenu de la vigilance qui est la nôtre et celle des services, il n'y a pas de raison que le projet ne soit pas au bout du compte qualitatif.

Enfin, je vous invite à prendre connaissance d'un problème, la ville de Dinan aujourd'hui, dispose de très peu de terrains constructibles, si ne nous les accueillons pas là, nous avons cherché partout, nous n'avons pas d'autre moyen sur la ville pour accueillir ces logements. Les familles de gendarmes se sont des enfants pour les écoles, du pouvoir d'achat qui aide à participer à l'activité commerciale, c'est pour cela qu'il est important de les conserver sur le territoire de la ville de Dinan. Je dirais que c'est un combat que nous partageons tous, combien nous souhaitons que la gendarmerie renforce sa présence sur le territoire de la ville, il est important aussi que nous les accueillons dans de bonnes conditions. Moi, j'ai toutes raisons de penser que ce projet sur la ville voit le jour, s'il voit le jour en 2022 ou 2023, nous nous donnerons les moyens pour que ce soit un projet de qualité, ils ne prendront pas la totalité du terrain, ce qui nous permettra à mon sens de préserver les points de vue qui avaient été évoqués dans le projet d'aménagement et de toute façon, ils sont tenus de valider le projet d'aménagement tel qu'il avait été voté par le conseil municipal. Vous constaterez d'ailleurs, que je ne vous propose pas d'abandonner le projet d'aménagement tel qu'il avait été validé par nos prédécesseurs, donc ils sont tenus de le respecter.

Monsieur Bruno Bertier

M. le Maire, tout à l'heure nous étions d'accord sur le Grand Dinan, voilà le type de projet que l'on regarde par le petit bout de la lorgnette, parce que vous, moi et beaucoup ici, nous croyons au Grand Dinan et bien pourquoi la gendarmerie serait obligatoirement sur le Dinan d'aujourd'hui ? C'est-à-dire que c'est un projet qui a lieu dans sept ou huit ans, alors donnons du temps et là, il y a du terrain, et là il y a du foncier à Quévert, et à Taden ou à Léhon. Vous êtes d'accord avec moi ?

Monsieur le Maire

J'entends bien tout ça, et nous n'aurions pas de zones commerciales anarchiques pour répondre à la stabilité et au dynamisme du commerce de centre-ville, je suis tout à fait d'accord avec cela. Maintenant, il faut être pragmatique, aujourd'hui, la gendarmerie doit déposer son dossier, la réponse qu'elle attend c'est de savoir : « est-ce que vous, ville de Dinan, vous êtes prêts à nous accompagner, qu'est-ce que vous m'offrez comme solutions pour créer des logements sur le territoire de la ville ? », si nous n'avons pas de solutions à leur proposer, ou ils recherchent ailleurs mais je ne sais pas où, ou le projet est abandonné, se pose la question à termes, comment ça se passe pour le logement des gendarmes, comment ça s'équilibre, etc. C'est ça la réalité, eux, ce qui les intéresse, c'est de savoir ce qu'on peut leur proposer aujourd'hui, il leur faut une réponse, quelle réponse ? Début juillet, j'ai rencontré le Général Renaux, Commandant de la gendarmerie, et attendez, il m'a dit : « M. le Maire, il nous faut une réponse avant la fin du mois », je lui ai dit : « Ecoutez, là, je ne peux pas », c'est comme cela que ça fonctionne. Il faut que la Ministère de l'Intérieur soit saisi du dossier, pour le début du mois de septembre, déjà, nous

sommes hors délai, dans ce cas-là, le dossier passe à la trappe et tout est remis en cause sur l'avenir de la caserne de gendarmerie. Alors on fait quoi ? On attend que le Grand Dinan se fasse un jour ? Je vous rappelle que pour rejoindre le débat que nous avons eu tout à l'heure, ce n'est pas avant 2020 que l'on aura la réponse pour Taden, Quévert et Lanvallay. Moi je veux bien que l'on recherche avec Léhon, on a regardé, il n'y a pas de terrain aujourd'hui, la réalité elle est celle-là, on a vraiment cherché, avec le service de l'urbanisme on a tout cherché, il n'y a pas de terrain, et ils veulent être ensemble, il n'est pas question de faire deux sites et il faut que ce soit à proximité de la gendarmerie. Autrement dit, si on ne trouve pas de terrain à proximité, c'est la gendarmerie qui déménage, c'est la caserne qui déménage et on fait une caserne neuve.

Monsieur Michel Forget

Juste, vous nous dites : « soyons pragmatiques », oui, moi je trouve dommage que l'on ne puisse pas répondre à la question, parce que c'était un programme d'habitats, on est d'accord là-dessus, que ce soient des gendarmes ou d'autres personnes, il n'y a aucun souci. Je pense que la question est de savoir, quelles sont les contraintes, quel est le cahier des charges en termes de protection, d'espaces protégés, etc.

Monsieur le Maire

Les contraintes pour où, sur le terrain ? On ne les aura pas.

Monsieur Michel Forget

Mais la gendarmerie, ils ont bien un cahier des charges minimum ?

Monsieur le Maire

Non. Il faut bien que vous preniez conscience de cela, Dinan Habitat a cherché à se positionner sur ce projet, nous avons demandé le cahier des charges à la gendarmerie, il n'y en a pas.

Monsieur Michel Forget

Ma question est de savoir si l'enceinte est protégée, c'est ça qui change tout.

Monsieur le Maire

Ca doit être protégé s'il y a la totalité de la caserne. S'il n'y a que les logements des familles, l'objectif est d'être regroupé, c'est-à-dire qu'ils veulent être ensemble, à proximité de la caserne, ce sont les deux exigences que l'on a. Maintenant est-ce que ça doit être complètement clos, je n'en suis pas convaincu.

Monsieur Michel Forget

C'est pourtant une question essentielle.

Monsieur le Maire

Oui, mais on n'a pas de réponse. Et les normes d'aujourd'hui, ne seront pas celles de 2022. Je veux bien que l'on diffère, mais c'est très simple je retire le dossier, le dossier est mort, malheureusement la réalité est celle-là.

Monsieur Bruno Bertier

Pour nous, élus que nous sommes, on nous dépose une question début juillet et on doit y répondre maintenant et c'est ça ou rien. Je suis désolé, ce n'est pas...

Monsieur le Maire

On peut dire qu'on n'a pas d'offre à leur faire, que l'on n'a pas de disponibilité foncière et dans ce cas-là il faudra trouver sur les communes voisines et dans ce cas, c'est le déménagement de la caserne et ce sont des familles en moins pour Dinan et des enfants en moins pour les écoles.

Madame Christine Laisné

On va plutôt raisonner en école du Grand Dinan même si ce n'est pas fait.

Monsieur le Maire

Main non, arrêtons ! On peut toujours raisonner comme cela, mais vu l'inspection nationale, la fermeture des classes, ce n'est pas au niveau du Grand Dinan qu'ils raisonnent.

Madame Christine Laisné

Mais s'ils sont au niveau de la côte de l'intermarché, je veux dire, ils ne vont pas déménager la caserne là.

Monsieur le Maire

Mais bien sûr que si, puisque le premier projet était de tout déménager sur Quévert.

Monsieur Maxime Sachet

Merci M. le Maire. Je pense que dans les deux cas, il faudra assumer la décision. Qu'est-ce qui va être plus facile à gérer, soient les zones vertes protégées, les accès à ces zones, suivant le cahier des charges de la gendarmerie, ou alors l'abandon des locaux place de la Galice, place Duguesclin. Lorsque la gendarmerie aura déménagé, ça fera des locaux vides de plus, des terrains ici. Comme l'a dit M. le Maire, il ne faut pas laisser passer l'opportunité de renforcer leur présence sur Dinan, et en plus s'encombrer de gestion, de locaux, de bâtiments vides qui poseront certainement un problème.

Monsieur le Maire

Oui, tout à fait, Maxime Sachet a raison, on peut se retrouver avec des bâtiments vides place de la Galice. Je comprends votre réaction, j'ai eu exactement la même réaction, mais comprenez que l'on est devant un choix cornélien. Je rappelle que c'est une déclaration d'intention qui demandera à être confirmée.

Monsieur Bruno Bertier

Je n'ai demandé à tout le monde, mais nous, on souhaitait retirer mais vous nous dites que ce n'est pas possible, on était contre mais on va voter pour, on vous fait confiance M. le Maire aussi.

Monsieur le Maire

Vous pouvez vous abstenir aussi.

Monsieur Bruno Bertier

Non, on va voter. On est comme vous, il y a des intérêts pour la ville. Maintenant, ce genre de procédé où on a le couteau sous la gorge, « c'est ça où on va ailleurs », je trouve quand même que ce sont des choses qui sont inadmissibles. On signe un chèque en blanc ce soir avec on ne sait pas quoi derrière.

Madame Odile Miel-Giresse

Ce n'est pas un chèque en blanc, derrière il y a toutes les autorisations d'urbanisme, tous les schémas d'aménagement de la zone. Là, on n'est pas en train de signer le permis en disant que demain on met une grande clôture de 4 mètres et il n'y a plus personne qui rentre, non. Néanmoins c'est vrai qu'avec M. le Maire on a regardé le foncier disponible, il y a même une visite qui a été faite sur le site de l'IME les Vallées pour voir qu'elles étaient les solutions les plus acceptables et les plus faciles pour la ville. C'est

vrai qu'à un moment donné, il y avait du foncier disponible sur de grands projets, des décisions ont été prises autrement, notamment sur le site France télécom et la jardinerie. Aujourd'hui, on n'a plus ces fonciers disponibles, et c'est vrai qu'il ne nous reste plus que ces fonciers de disponibles. Sachant que tout n'appartient pas à la ville, il y a un travail à faire aussi avec les propriétaires et que là ce ne sont que les prémices, mais néanmoins il faut bien dire oui ou non, sur le principe que l'on veut bien amorcer quelque chose. Je suis comme vous par rapport aux visuels ou chose comme ça, je suis confiante parce que derrière il y a tout le projet à monter, d'aménagement, d'urbanisme et tout ça et puis on a huit ans quand même.

Monsieur Bruno Bertier

Ce n'est pas ce mandat-là, c'est le mandat d'après qui aura à gérer ce dossier ?

Monsieur le Maire

Oui ce sera le mandat d'après.

Monsieur Bruno Bertier

Donc c'est facile de dire ça ce soir derrière un micro.

Madame Odile Miel-Giresse

Mais non !

Monsieur Bruno Bertier

Mais si Odile, ce sera peut-être vous encore.

Monsieur le Maire

Les contraintes d'urbanisme restent les mêmes.

Madame Odile Miel-Giresse

Et rien ne nous empêche d'avancer sur le sujet.

Monsieur Bruno Bertier

Moi, j'ai une question : si on vote ce soir, c'est ce qui risque de se passer et dans un autre temps on leur trouve une autre solution, il y a du foncier qui se libère, on peut amender le projet ?

Monsieur le Maire

C'est tout à fait possible.

Monsieur Bruno Bertier

Pour pouvoir retravailler avec eux.

Monsieur le Maire

Même de leur côté, ce qu'il faut bien voir, c'est-à-dire que l'on valide et qu'il faut prendre en compte la validation, mais eux aussi peuvent nous dire dans deux ou trois ans : « finalement, on va changer ».

Monsieur Didier Déru

C'est ce qui s'est passé sur certains projets.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Une abstention de Michel Forget. Très bien, je vous remercie et je comprends bien les observations des uns et des autres.

Affaire n°11

AFFAIRES IMMOBILIERES - Maison en état d'abandon manifeste située au n°39-41 rue du Jerzual – Déclaration d'état d'abandon – Procédure d'expropriation

Rapporteur : M. HELLIO

Par délibération du 18 novembre 2014, Monsieur le Maire a été autorisé à engager la procédure d'état d'abandon manifeste de la maison situé au n°39-41, rue du Jerzual à Dinan. Cette propriété, inhabitée depuis de nombreuses années appartient en indivision à trois copropriétaires.

Sur la base d'un rapport établi par la police municipale, un arrêté municipal a été pris le 20 janvier 2015 constatant provisoirement l'état d'abandon manifeste de l'immeuble et invitant les propriétaires à faire cesser cet état d'abandon notamment par la réfection de la toiture, des volets, des poutres extérieures et par l'entretien du jardin.

Cet arrêté a été notifié aux trois co-indivisaires. Cependant, malgré ces notifications, aucune réparation n'a été engagée et aucun engagement n'a été pris par les intéressés pour mettre fin à l'abandon de l'immeuble.

Au terme des délais légaux (*articles L2243-2 et 3 du Code général des Collectivités Territoriales*) et au regard d'un nouveau rapport de la police municipale, un arrêté municipal valant procès-verbal définitif d'abandon manifeste a été édicté le 21 juillet 2016.

Il appartient désormais au Conseil municipal de décider de déclarer l'immeuble en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune.

*
* *

Ainsi, il vous est proposé:

- 1- de déclarer en état d'abandon manifeste la maison située au 39-41, rue du Jerzual à Dinan
- 2- de décider d'en poursuivre l'expropriation
- 3- d'autoriser M. Le Maire à solliciter auprès de M. Le Préfet l'organisation d'une enquête publique concernant cette expropriation

*
* *

Le Conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

M. Yannick Hellio présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Tout le monde est d'accord, merci donc on engage.

Affaire n°12

OBJET - AFFAIRES IMMOBILIERES - Vente de l'immeuble situé 2 rue du 8 Mai 1945 à Dinan

Rapporteur : M. HELLIO

Les services du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) étaient hébergés dans un immeuble, propriété de la ville de Dinan, situé 2, rue du 8 mai 1945 à Dinan. Depuis le déménagement en 2013 de ces services dans les nouveaux locaux situés 32, rue René Fayon à Dinan, le dit immeuble est inoccupé. Il conviendrait de le vendre.

Une délibération avait été prise par le conseil municipal pour autoriser la vente de ce bien le 22/07/2014 mais la vente n'a pu aboutir.

Le bien est cadastré section AO n° 102 p, pour une superficie d'environ 775 m². L'immeuble comporte une surface au sol d'environ 150 m² avec un jardin clos.

Il se développe sur trois étages et comprend :

- rez-de-chaussée de 110 m² : un hall d'accueil avec salle d'attente, 4 bureaux, un vestiaire, des sanitaires, un escalier.
- étage de 110 m² : 3 bureaux, une grande salle de réunion, un sanitaire, un dégagement.
- grenier en combles non aménagé.
- sous-sol avec un local d'archives et la chaufferie.

Ce bien a été estimé par le service des Domaines, le 2 septembre 2016, à 220 000 €.

Deux acquéreurs se sont manifestés pour l'achat de ce bien immobilier à 220 000 euros en proposant sa division en lots se décomposant de la manière suivante :

- M. ABRIC Hervé et Mme SEGARRA Yolande : niveaux 1 et 2 + 1/3 des caves pour un montant de 135 000 euros.
- M. LEMOINE Thierry : rez-de-chaussée + 2/3 des caves pour un montant de 85 000 euros.

Ces deux acheteurs souhaitent aménager chaque partie d'immeuble pour leur résidence principale.

Les frais de mise en copropriété et de division cadastrale seront à la charge des acquéreurs.

Une partie du terrain à l'Est de la parcelle permettant l'accès au jardin du Val Cocherel restera la propriété de la ville de Dinan. Les frais de clôture seront pris en charge par la ville.

*
* *

Vu l'avis du service des Domaines en date du 2 septembre 2016 ;

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 7 juillet 2014,

Il vous est proposé :

- 1) de vendre les niveaux 1 et 2 et le 1/3 des caves de l'immeuble situé 2 rue du 8 mai à Dinan à M. ABRIC Hervé, et Mme SEGARRA Yolande au prix net vendeur de 135 000 € (cent trente-cinq mille euros) ;
- 2) de vendre le rez-de-chaussée et les 2/3 des caves de l'immeuble situé 2 rue du 8 mai à Dinan à M. LEMOINE Thierry au prix net vendeur de 85 000 euros (quatre-vingt-cinq mille euros) ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à conclure tous les actes se rapportant à cette vente notamment les actes notariés en l'étude de Maître Villin, notaire à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*
* *

Le Conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

M. Yannick Hellio présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? L'affaire est adoptée.

Affaire n°13

OBJET - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un terrain impasse du Bouloir

Rapporteur : M. HELLIO

Par délibération du 24 février 2015, le Conseil Municipal approuvait la vente d'un terrain, appartenant à la ville, situé impasse du Bouloir à Dinan (entre l'école du Sacré Cœur et la promenade des petits fossés) affecté historiquement à un boulo-drome.

Ce terrain est cadastré section AL n°372, pour une superficie de 647 m². Il est classé en zone constructive USA du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur de Dinan.

Il a été mis en vente dans toutes les agences immobilières et études notariales de Dinan. Les offres étaient à remettre sous pli cacheté à l'étude notariale Le Voyer/Villin à une date fixée dans la publicité de vente et la vente serait alors consentie au plus offrant. A l'issue de cette date limite, aucune offre n'a été remise au notaire et la procédure de vente s'est donc avérée infructueuse.

A l'issue de cette procédure, le dit terrain a été remis sur le marché de l'immobilier sous la forme d'une vente de gré à gré au prix fixé initialement soit 150 000 euros.

M et Mme Le Grand-Commowick, domicilié 1, Passage du stade de la Saudrais à Dinard, se sont portés acquéreurs de ce bien au prix demandé de 150 000 euros net vendeur. Leur projet consiste à y édifier leur habitation principale.

*
* *

Vu l'avis des domaines en date du 19 janvier 2015 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 2 février 2016 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder à M et Mme Le Grand-Commowick le terrain situé Impasse du Bouloir à Dinan dans les conditions fixées ci-dessus au prix total net vendeur de 150 000 euros.
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude notariale Le Voyer/Villin, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*
* *

Le Conseil municipal adopte, à l'**unanimité**, ces dispositions.

M. Yannick Hellio présente l'affaire

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Matthieu Jouneau

Je remarque que toutes ces ventes immobilières sont toujours traitées par Maître Villin, je trouverais plus équitable que ça change de notaire.

Monsieur le Maire

C'est ce qu'on fait, par exemple la vente de la maison du cimetière a été traitée par Maître Allot-Ranc, l'ensemble des notaires de la ville sont sollicités.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Affaire n°14

OBJET - Vente d'un immeuble bâti à l'aérodrome (parcelles B n°2390 et B n°2392)

Rapporteur : M. LE BORGNE

Lors du conseil municipal du 9 juin 2015, le conseil municipal a autorisé la vente d'un immeuble bâti de l'aérodrome à la SCI EMERAUDE AVIATION à un prix net vendeur de 30 000 euros, afin de lui permettre de construire un hangar aéronautique pour le stockage d'avions légers. Ce terrain comprend un hangar d'une surface de 723 m² en très mauvais état.

Depuis cette délibération, la SCI EMERAUDE AVIATION a fait savoir qu'elle serait également intéressée par l'achat de parcelles de terrain périphériques afin d'envisager un hangar plus grand et de conserver de l'espace de parking autour du futur bâtiment. Du fait de cette extension, les parcelles à vendre représentent désormais une superficie totale de 2115 m² cadastrées section B n°2390 (surface de 795 m²) et section B n°2392 (surface de 1320 m²).

Le service des Domaines a estimé l'ensemble au prix de 35 000 euros.

Le prix de vente pourrait être fixé à 45 000 euros.

Ainsi, il vous est proposé :

- 1) d'abroger la délibération du conseil municipal du 9 juin 2015 autorisant la vente de l'immeuble à la SCI Emeraude Aviation au prix net vendeur de 30 000 euros ;
- 2) de vendre l'immeuble bâti et le terrain cadastrés section B n°2390 et B n°2392 à la SCI Emeraude Aviation au prix net vendeur de 45 000 euros ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude notariale Le Voyer/Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur ;
- 4) de préciser que l'acquéreur aura la faculté de se substituer à toute personne physique ou morale de son choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à l'acte sous quelque forme que ce soit.

*
* *

Le Conseil municipal adopte, **à l'unanimité**, ces dispositions.

M. Nicolas Le Borgne présente l'affaire

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

M. Le Borgne, régulièrement on a des délibérations concernant l'aérodrome, il n'y a pas de malice derrière ma question, est-ce qu'il y a une volonté de privatisation de l'aérodrome par petite tranche? Je ne sais plus ce qu'il va rester à vendre après la piste ? Je veux dire il y a une volonté politique de vendre les hangars les uns après les autres ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

Je vais vous expliquer, là, il s'agit d'un bâtiment grand ouvert, il manque les murs, la mairie avait fait un droit de préemption là-dessus mais il faut vraiment s'en débarrasser parce qu'il est gigantesque il fait 1400m² je crois. Simplement si nous avons les moyens d'investir nous en tout cas, comme dans un port, il faut accueillir des aéronefs à Dinan pour justifier le fonctionnement de l'aérodrome, si vous voulez, on n'a pas les moyens de mettre de 80 000€ à 100 000€ par hangar.

Monsieur Bruno Bertier

Il faut demander à Véronique Bonnefond.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Ma démarche au départ a été de nous débarrasser des hangars gigantesques avec lesquels on ne fera jamais rien parce qu'ils sont trop grands, les portes de celui-là pesaient plus d'1 tonne chacune, en terme d'entretien, c'est colossal.

Monsieur Bruno Bertier

Donc on va sur une privatisation de l'aérodrome sur le bâti?

Monsieur Nicolas Le Borgne

En termes de hangars, étant donné que l'on a besoin de place, on n'est pas en mesure de les entretenir, autant proposer à des investisseurs locaux d'acheter des parcelles.

Monsieur le Maire

Ca donne un nouveau dynamisme à l'aérodrome.

Madame Véronique Bonnefond

En fait, on est exactement dans la même démarche que quand on vend nos biens immobiliers qui ne servent pas. On vend nos hangars qui ne nous servent pas et qui nous coûtent cher en entretien, on est exactement dans la même démarche.

Monsieur Michel Forget

Il y a peut-être du foncier pour les gendarmes à l'aérodrome ?

Monsieur le Maire

Oui, mais on est sur Trélivan.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

Affaire n°15

OBJET - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DINAN – Rapport d'activité 2015

Rapporteur : M. le Maire

Suivant l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité est adressé chaque année, par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, au Maire de chaque commune membre.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Suivant ces dispositions, vous voudrez bien trouver, ci-joint, le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de DINAN.

*

* *

Le rapport d'activité 2015 de Dinan Communauté est communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Bruno Bertier

M. le Maire, comme je l'ai dit en début de séance, il est 00h04, j'avais dit 00h00 ; il est 00h04, comme quoi... Il y a des gens qui se sont levés de bonne heure ce matin, qui vont se relever de bonne heure demain matin.

Monsieur le Maire

Vous souhaitez que l'on arrête ?

Monsieur Bruno Bertier

Oui sur un dossier aussi important.

Monsieur le Maire

Je me retourne vers les rapporteurs.

Monsieur Didier Déru

Les bons films passent toujours à minuit, le cinéma de minuit.

Monsieur le Maire

Mme Després, M. Déru, Mme Bourgault ?

Monsieur Didier Déru

Cinq minutes ?

Monsieur Bruno Bertier

Très honnêtement, si on dit que l'on traite cela en cinq minutes, c'est donner une image de Dinan Communauté qui me déplaît.

Monsieur Didier Déru

Pas du tout, c'est faire preuve d'un esprit synthétique M. Bertier.

Monsieur Bruno Bertier

Non, je suis désolé.

Monsieur Didier Déru

Attendez, vous avez eu le document ?

Monsieur le Maire

Le rapport d'activités est un donné à connaissance.

Monsieur Didier Déru

Voilà, je suis là et Mme Després également sur toutes les questions que vous pourriez poser.

Monsieur Bruno Bertier

Je demande un report des deux dernières délibérations.

Monsieur Didier Déru

Ca ne veut plus rien dire de faire des rapports de conseil municipal et bien, moi je ne le ferai pas, vous trouverez quelqu'un d'autre pour le rapporter. Je ne rapporterai pas un rapport d'activités de l'année 2015 en novembre 2016, j'arrête de jouer au clown.

Monsieur Bruno Bertier

Je ne joue pas plus au clown que vous M. Déru. Je disais en début de conseil, ce rapport aurait pu être présenté il y a belle lurette.

Monsieur Didier Déru

Encore faut-il l'avoir reçu et ça n'est pas faute de l'avoir dit, relayé par le Maire, mais bon voilà.

Monsieur Bruno Bertier

Je l'ai dit au début, on a un problème de périodicité de conseils, c'est une délibération que l'on aurait pu présenter en début de mois, ou passer celle-là plutôt dans la soirée. Il y a des délibérations qui traînent depuis longtemps sur la table. Par exemple, la gendarmerie, parlons-en, puisque c'est début juillet, on pouvait en délibérer dès le début du mois de septembre. Monsieur le Maire, les yeux dans les yeux...

Monsieur le Maire

Non.

Monsieur Didier Déru

Mais il était téléchargeable le rapport.

Monsieur le Maire

Vous allez me dire ce que vous voulez faire, mais vous imaginez aussi que ce que représente pour les services la préparation d'un conseil municipal.

Vous souhaitez rapporter ?

Monsieur Didier Déru

Les choses sont très claires, je comprends, je fais partie des gens qui commencent tôt et qui reprennent tôt, le lendemain. Si vous voulez le reporter, moi je ne le rapporterai pas, vous poserez toutes les questions que vous voulez, mais il est téléchargeable, arrêtez de jouer.

Monsieur le Maire

Soit vous souhaitez un exposé, soit vous en prenez connaissance.

Monsieur Michel Forget

Si on s'en tient simplement de dire à la formule : « on en a pris connaissance », voilà le débat est clôt. Nous, ce qu'on pense, c'est que ce n'est pas trop demandé qu'une fois dans l'année on consacre, on l'a vu tout à l'heure sur le débat de la charte, on ait une discussion, un échange sur les décisions qui sont prises à Dinan Communauté sur ce qui est en jeu, sur ce qui est installé. Ce n'est pas trop demandé qu'une fois l'ensemble des conseillers municipaux aient cet échange-là. Ou bien on a pris connaissance, merci, bonsoir, et il n'y a même pas besoin de question ou de débat, ou bien on reporte cela pour parler de Dinan Communauté et un peu comme on l'a fait tout à l'heure.

Monsieur Didier Déru

Deux choses M. le Maire là-dessus, rapporter des chiffres de 2015 en 2016, non. Je ferais une remarque Michel Forget, depuis que je rapporte à deux voix, je rapporte depuis 2008 le rapport, j'ai toujours dit que je me tenais à disposition de l'ensemble des membres du conseil municipal pour répondre à des questions ou avoir des échanges, j'attends toujours que mon téléphone vibre.

Monsieur Bruno Bertier

Si vous partez de ce principe-là, ça promet quand il va y avoir l'agglomération. On a dit tout à l'heure que les conseils municipaux seront sous représentés, alors si on ne joue pas le jeu avec un vrai débat, on n'a pas la même conception des choses, ce n'est pas simplement lire un document, c'est un débat qu'il nous faut.

Monsieur le Maire

Il faut aussi relativiser les choses, dans quelques semaines Dinan Communauté cesse d'exister. A la décharge c'est vrai que la loi NOTRe est tombée dessus et il n'y a eu qu'un an pour créer Dinan Agglomération et ça, ça n'était pas prévu aux élections de 2014. Il se passe de drôles de choses parfois. Alors qu'est-ce que vous voulez faire ? Ca veut dire que vous ne rapportez plus en novembre, donc vous l'avez à connaissance et si vous voulez poser des questions, vous vous adressez à Didier Déru.

Monsieur Didier Déru

Je suis à vos ordres M. le Maire ! Mais j'ai un peu faim quand même, mais s'il faut rapporter je rapporte, s'il ne faut pas rapporter je ne rapporte pas et s'il faut répondre aux questions, je réponds aux questions.

Monsieur le Maire

Que les choses soient claires, si vous ne rapportez pas aujourd'hui, vous ne rapportez pas au mois de novembre ?

Monsieur Didier Déru

Que l'on soit pragmatique, les affaires ont été envoyées dans les délais légaux, maintenant si on reporte l'affaire au mois de novembre, ça me paraît un peu idiot de présenter le rapport, par contre derrière si vous voulez un stand de questions je ne vois pas d'inconvénient, par contre représenter un rapport qui aurait pu être lu pendant un mois, non.

Monsieur le Maire

Je vous propose une solution, au mois de novembre on ne représentera pas le rapport vous l'aurez eu à connaissance, par contre ce que je vous propose c'est que nous ayons un temps au prochain conseil municipal pour répondre à vos questions, si vous voulez bien les préparer et nous les envoyer 48h à l'avance ou le jour même, M. Déru, Mme Després et moi-même y répondront. Quant au rapport sur les déchets, Mme Bourgault a dit qu'elle était tout à fait prête à le présenter au prochain conseil de novembre, on a au moins sauvé celui-là.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Et il y a le rapport de l'eau que j'avais prévu de passer au mois de novembre, on fera un tir groupé.

Monsieur le Maire

N'oubliez pas que nous aurons un gros dossier au mois de novembre : l'étude de programmation de la gare. Il y en a un de prévu en octobre, ce sera un conseil privé sur la vidéosurveillance. Je vous remercie.

Monsieur le Maire lève la séance.